

Assemblée Générale de la Fédération de Pêche de l'Indre



Samedi 23 mars 2019
Salle des Fêtes de Niherne

ORDRE DU JOUR

1	Ouverture de la séance par Patrick LEGER Président de la Fédération de l'Indre des A.A.P.P.M.A.	3
2	Approbation compte rendu de l'Assemblée Générale de 2018	4
3	Discours annuel de Patrick LEGER	5
4	Compte rendu d'Activité 2018 par Jean-Marc TAUPIN, Président Délégué et Secrétaire Général	10
5	Compte rendu Financier 2018 par Philippe ROGIER, Trésorier Général	19
6	Rapport de la Commission Contrôle Comptable par Alain BLANCHARD, Vérificateur aux comptes	23
7	Rapport de la Commission des Finances par Alban MAZEROLLES	24
8	Projet de budget 2019 par Philippe ROGIER	25
9	Commission Promotion de la Pêche Par Jean-Marc TAUPIN	29
10	Situation sur les contrats territoriaux dans le département la Gémapi et la continuité écologique par Patrick LEGER	34
11	Intervention de Rémy LAURANSON Directeur adjoint de la Direction Départementale des Territoires de l'Indre	37
12	Lecture de Jean-Marc Taupin d'un texte fourni par Cyril HÉRISSE, (responsable du service départemental de l'Indre de l'Agence Française pour la Biodiversité)	41
13	Recensement national des Grands cormorans hivernant en France durant l'hiver 2017-2018 par Daniel BRIALIX	43
14	Projet 2019 de la F.N.P.F. par Patrick LEGER	46
15	Intervention de Claude DOUCET, Conseiller Départemental de l'Indre, Maire de Valençay	50
16	Médaillés	53
17	Sigles et acronymes	56
18	Annexe 1 : Convention de partenariat aelb / fdaappma	57
	Annexe 2 : Grands Cormorans	58
	Annexe 3 : Eléments de réponse à certains arguments contradictoires sur le bien-fondé du maintien et de la restauration de la continuité écologique dans les cours d'eau	63

**Ouverture de la séance par Patrick LEGER
Président de la Fédération de l'Indre
pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique**

Mesdames, Messieurs, Messieurs les Présidents, chers collègues,

Je vous souhaite la bienvenue et je déclare cette Assemblée Générale ouverte.

Je remercie la présence des personnalités suivantes :

- Monsieur Claude DOUCET, Conseiller Départemental de l'Indre, Maire de Valençay,
- Monsieur Rémy LAURANSON, Directeur Départemental adjoint des Territoires,
- Monsieur Jean ANTIGNY, Trésorier de la Fédération de Pêche de la Vienne.
- Monsieur Jean TINLOT, administrateur de la Fédération de Pêche de la Haute-Vienne,
- Monsieur Christian-Paul LEDOUX, Trésorier de la Fédération des Chasseurs de l'Indre,
- Monsieur Jean-Claude DUPRIX, Président de Fariots Boischaut Sud,
- Monsieur Jacques PALLAS, Président du Syndicat de la Vallée de l'Arnon aval, Maire de Saint-Georges / Arnon,
- Monsieur Jean LIMET, Président du Syndicat du Fouzon,

Mes amis des associations de pêche de l'Indre : Aigurande, Ardentes, Argenton/Creuse, Bagneux, Bêlâbre, Bénavent, Le Blanc, Chabris, Chaillac, Châteauroux, Châtillon/Indre, La Châtre, Chitray, Concrémiers, Ecueillé, Eguzon, Fléré la Rivière, Issoudun, Langé, Liniez, Lys-Saint-Georges, Martizay, Mauvières, Meunet-Planches, Mézières en Brenne, Mouhet, Palluau / Indre, Pellevoisin, Prissac, Reuilly, Saint-Gaultier, Sainte-Sévère, Scoury, Valençay, Varennes-sur-Fouzon, Vendoeuvres, La Vernelle, Vicq-sur-Nahon, Villedieu.

- Ainsi que mes collègues et amis membres du Conseil d'Administration de notre Fédération.

Sont excusés :

- Madame Bénédicte CARTELIER, sous-préfète d'Issoudun,
- Serge DESCOUT, Président Départemental de l'Indre,
- Monsieur François JOLIVET, Député de l'Indre,
- Monsieur Gil AVEROUS, Maire de Châteauroux,
- Monsieur Marc FLEURET, Président de l'A.D.T.I.,
- Monsieur Denis LEGRET, Président de l'Entente Halieutique du Grand-Ouest,
- Monsieur Christian STEPHAN, Président de la Fédération de Pêche du Cher,

- Monsieur Christian PERRIER, Président de la Fédération de Pêche de la Creuse,
- Monsieur Jacky MARQUET, Président de la Fédération de Pêche de l'Indre-et-Loire,
- Monsieur Bruno MALOU, Président du Syndicat d'Aménagement du Bassin de la Théols,
- Monsieur Williams LAUERIERE, Président du Syndicat Pays de Valençay en Berry-Fouzon,
- Monsieur Bruno MALOU, Président du Syndicat du Bassin de la Théols,
- Sont également excusées les associations suivantes : Buzançais, Lye-Villentrois-Faverolles et Luçay-le-Mâle, Poulaines, Saint-Genou, Saint-Hilaire, Saint-Plantaire, Tournon-St-Martin, l'Association de Pêche amateurs aux engins et aux filets.
- Sont absentes, les associations suivantes : Arthon, Mérigny.

Avant de commencer notre Assemblée Générale, je vous demanderais de bien vouloir respecter une minute de silence pour ceux qui nous ont quittés cette année.

- Monsieur Jacky PREVOST, Président d'Honneur de l'Aappma de Lys-St-Georges,
- Monsieur Jacky SOURIOUX, Président de l'Aappma de Poulaines.

Chapitre 2 -

Approbation du compte rendu de l'Assemblée Générale 2018



VOTE : Pour : Unanimité - Contre : --- Abstention : ---

Discours de Patrick LEGER
Président de la Fédération

Mesdames, Messieurs

L'année passée, j'émettais certains doutes sur la façon dont l'Etat Français abordait l'environnement et notamment la gestion de l'eau et des milieux naturels.

Ces doutes se trouvent confirmés à travers l'élaboration du Onzième programme d'intervention des agences de l'eau. En effet, suite à des prélèvements inadéquats de l'Etat sur les budgets des agences de l'eau pour le financement de l'Agence Française pour la Biodiversité et l'instauration d'un plafond mordant, les aides visant à protéger les milieux naturels et la ressource en eau seront diminuées voire supprimées.



Dans les grandes lignes du onzième programme, des coupes sévères voire même des suppressions d'aides sont prévues, notamment les aides à l'assainissement et les aides pour la mise en conformité des eaux résiduaires urbaines des agglomérations.

Ces deux volets peuvent vous paraître barbares et pourtant ils sont des vecteurs de dégradation des milieux naturels et de la ressource en eau et donc des rivières. Déjà pénalisé par l'Europe pour non- respect de ses engagements pour atteindre le bon état des eaux, cette situation devrait hélas perdurer faute de moyens financiers.

Alors que les aides des agences fonctionnaient à guichet ouvert, les prélèvements répétés de l'Etat dans le budget des agences vont conduire à restreindre rapidement les aides accordées.

Dans ce contexte, sachant que l'Etat est incapable malgré un plan d'environ deux milliards de tenir ses promesses, il est légitime de comprendre les inquiétudes des collectivités locales à ce sujet.

A l'aube des grands questionnements, nous demandons à l'Etat, comme d'autres associations de revoir le financement concernant le cycle de l'eau et pour ce faire :

- De conforter le rôle des agences de l'eau.
- D'arrêter tout prélèvement par l'Etat sur leurs budgets.
- L'annulation du plafond mordant.
- D'élargir les assiettes pollutions, notamment aux nitrates, pesticides et imperméabilisation entre-autres.

Nous sommes aujourd'hui rentrés dans une politique de l'absurde en mettant en opposition la gestion du patrimoine des réseaux avec la gestion des ressources en eau. Pour conclure sur ce sujet et là je m'exprime comme usager sur ce Holdup de l'Etat, la finalité de tout cela, vous la retrouverez tous dans votre porte-monnaie car nous allons voir fleurir des augmentations soit du tarif de l'eau soit des redevances. C'est pour cela aussi que j'attire votre vigilance et votre réactivité pour les mois qui viennent.

Au niveau départemental, nous avons été confrontés cela devient une habitude à la sécheresse.

Malgré une gestion et un suivi des débits des rivières et des nappes par la DDT plus performante, il reste encore à faire car certaines décisions nous interpellent et influencent la gestion de l'eau en période de crises.

En premier lieu, un déficit de personnel qui influe sur les missions régaliennes de l'Etat. Ce constat n'est pas une surprise puisque il est le résultat de décisions plus qu'arbitraires de l'Etat qui vont vers une suppression programmée des services publics décidée depuis un certain temps et qui s'empire aujourd'hui.

Ensuite, vient la prise en compte du réchauffement climatique et de ses incidences notamment, l'érosion de la biodiversité, l'épuisement des ressources et la dégradation des milieux naturels qui demandent de la part de tous les utilisateurs de l'eau une prise de responsabilité nécessaire.

Les constats sont là, alors que l'on demande aux consommateurs que nous sommes de restreindre notre consommation d'eau, d'autres égoïstement continuent à irriguer jusqu'à obtenir des dérogations malgré les arrêtés.

N'étant pas un lettré j'ai voulu vérifier la définition de « dérogation » dans le Larousse : ***Une dérogation constitue une exception dans l'application d'une règle d'origine contractuelle, légale, ou administrative. Et plus précisément en cherchant des synonymes : une entorse, une infraction, un manquement ou une violation. Curieusement, certains peuvent demander à ne pas respecter la loi et l'obtiennent, alors que pour d'autre on nommerait cela une infraction.***

Concernant le déficit en eau de nos rivières, un autre sujet va devenir préoccupant, les rejets des stations d'épuration. En effet, dans les stations d'épuration les valeurs de rejet doivent satisfaire aux objectifs de qualité des eaux réceptrices des rejets définis par la Loi LEMA du 30 décembre 2006, relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées ainsi qu'à la surveillance de leur fonctionnement et de leur efficacité, compte tenu des variations saisonnières des effluents collectés et des variations de débit du cours d'eau. A ce titre, une simulation de l'impact des rejets sur les paramètres physico-chimiques du cours d'eau devrait être conduite pour des conditions maximales de rejet, et ce, en période critique pour le milieu récepteur.

D'autres facteurs contenus dans les rejets nous interpellent : les micropolluants.

Les stations d'épuration (STEP) des eaux usées domestiques n'ont pas été conçues pour traiter les micropolluants. Elles sont considérées comme une des principales sources émettrices de micropolluants vers les milieux aquatiques. Aussi, la réglementation incite, depuis 2000, à la réduction des émissions en application des objectifs fixés par la directive cadre sur l'eau (DCE). Au niveau européen, une liste de substances dites « prioritaires » (dont les rejets sont à réduire) ou « prioritaires dangereuses » (dont les rejets sont à supprimer) a été publiée en 2001, liste mise à jour en 2008 et actuellement en cours de révision. En complément, au niveau national, une circulaire impose un suivi des émissions d'une centaine de micropolluants pour les STEP de plus de dix mille équivalents habitants. En parallèle, de nombreuses équipes de recherche étudient d'autres micropolluants, substances dites « émergentes », généralement pas encore réglementées (du fait d'un manque de connaissance sur les

niveaux d'exposition et/ou sur leur toxicité pour les milieux aquatiques ; ex. : substances pharmaceutiques).

De ce fait nous devons alerter les services de l'Etat sur la quantité et la qualité des rejets dans la mesure où les normes de dilution ne pourront plus être respectées et peuvent devenir un problème de santé publique.

Dans les présentations de nos actions tout au long de notre assemblée générale nous aborderons dans l'ordre :

- le rapport moral
- la présentation du bilan comptable 2018
- la présentation du budget 2019
- les comptes rendus de la commission finances et des contrôleurs aux comptes
- la situation sur les contrats territoriaux dans le département
- l'évolution de la population des cormorans au niveau national
- la position de la fédération sur l'évolution des statuts de la FNPF, des fédérations, et des AAPPMAs
- le compte rendu de l'étude Généruttra
- un rappel sur la position de la Fédération sur la continuité écologique et un commentaire sur la note du conseil scientifique concernant certains arguments utilisés par ses détracteurs et notamment le représentant des amis des moulins dans notre département.

A ce sujet, Je vais vous parler d'une personne peu scrupuleuse, qui pour défendre ses intérêts est prêt à faire prendre les vessies pour des lanternes. Sa mauvaise foi est telle, qu'il en arrive à dire ou à écrire n'importe quoi, dernièrement sur le futur projet de SAGE de Creuse.

Il y a quelques années, Rolland Guillanneuf avait découvert du côté de Tournon-Saint-Martin une race de mouche qu'il nous avait décrite avec sa verve habituelle et en alexandrins.

Aujourd'hui, je vais vous faire découvrir une nouvelle race d'âne du côté de Bénavent. En effet, je connaissais les ânes de Provence, du Poitou ou plus proche de nous le Grand Noir du Berry, mais pas l'âne Auberry.

Ce Monsieur Auberry est propriétaire du moulin de Bénavent et comme beaucoup de propriétaires de moulin, la continuité écologique lui pose problème, notamment sur les choix qui lui sont proposés. Alors sous couvert de l'association « les amis des moulins », ce Monsieur informe, désinforme, intervient dans les réunions au point de se rendre insupportable. Comble du n'importe quoi, Monsieur Auberry, cet âne, se permet à travers Facebook d'écrire que la Fédération de Pêche de l'Indre était comme toutes les associations écologistes contre tout, les barrages, le nucléaire, les éoliennes et j'en passe.

Aussi, j'invite cet ignorant à faire des recherches avant de se lancer dans ses écrits afin de vérifier ses affirmations.

En premier lieu, je lui conseille de relire les comptes rendus de certaines réunions où nous avons rappelé nos positions concernant les barrages. De consulter les archives de la Nouvelle République qui l'éclaireront sur le nucléaire notamment, enfin je l'invite à rechercher les comptes rendus de la commission des sites et paysages où il s'apercevra que le représentant de la Fédération ne s'oppose pas de principe aux éoliennes et a toujours suivi les avis du commissaire de la République. Enfin, pour parfaire son éducation en la matière et qui me semble pleine de failles, je lui rappelle que nous sommes agréés pour la Protection des Milieux Aquatiques et de ce fait nous remplissons cette mission avec professionnalisme ce qui n'est pas son cas.

C'est donc sans regret que j'affirme que ce Monsieur Auberry n'est pas fiable pour preuve ses dires sur la Fédération et j'invite ceux à qui il sert de conseil de prendre certaines distances.

Je vous remercie.

Compte-rendu moral et d'activité de l'exercice 2018
Par Jean-Marc TAUPIN
Président délégué et Secrétaire Général

Mesdames, Messieurs, Chers collègues Présidents, Bonjour,

Le moment est venu pour moi en ce début d'année de vous relater les principales actions réalisées au cours de l'année 2018 qui vient de s'achever.

Comme prévu dans les statuts, nous avons réuni notre Conseil d'Administration les 15 mars, 13 juin, le 10 octobre et le 19 janvier 2019.

A chacune de ces réunions auxquelles l'assiduité a été respectée, de nombreux sujets sur lesquels je reviendrai plus après ont été abordés. A ce propos la diversité des sujets est telle que ces différentes réunions durent à mon avis longtemps et nous souhaiterions en faire au moins une, voire deux de plus par an, afin de les rendre plus constructives et plus complètes. Même si les différentes commissions traitent également des sujets plus ciblés.

Quant à notre bureau, composé du Président, Vice-Président, du Secrétaire, du Trésorier il se réunit chaque semaine en faisant participer le directeur Bruno BARBEY, bien sûr, mais aussi une partie du personnel en fonction des sujets et des actualités du moment.

Nous rencontrons également, très régulièrement nos partenaires (conventionnés ou non) lors de manifestations ou de façon plus formelles en réunions.

Je me garderai d'en faire une liste exhaustive, dans mon propos d'aujourd'hui.

Je souhaiterai cette année vous parler de l'organisation de notre Fédération qui est devenue une véritable entreprise, qui est gérée par un Conseil d'Administration de 13 membres assistés par 6 employés à temps complet, plus 2 ou 3 contrats aidés dédiés à l'entretien des cours d'eau depuis juin.

En coulisses une dizaine de commissions travaillent tout au long de l'année.

Nos effectifs :

En effet, si rien n'est catastrophique, je me dois de m'attarder sur ce phénomène : nous enregistrons une érosion en terme d'effectifs. Il faut bien en être conscient : la pêche n'est pas forcément le premier des loisirs vers lesquels on se tourne. C'est un fait, il faut l'accepter et faire en sorte de se poser les bonnes questions. Savoir quelles réflexions nous pouvons mener pour développer l'attractivité de cette activité.

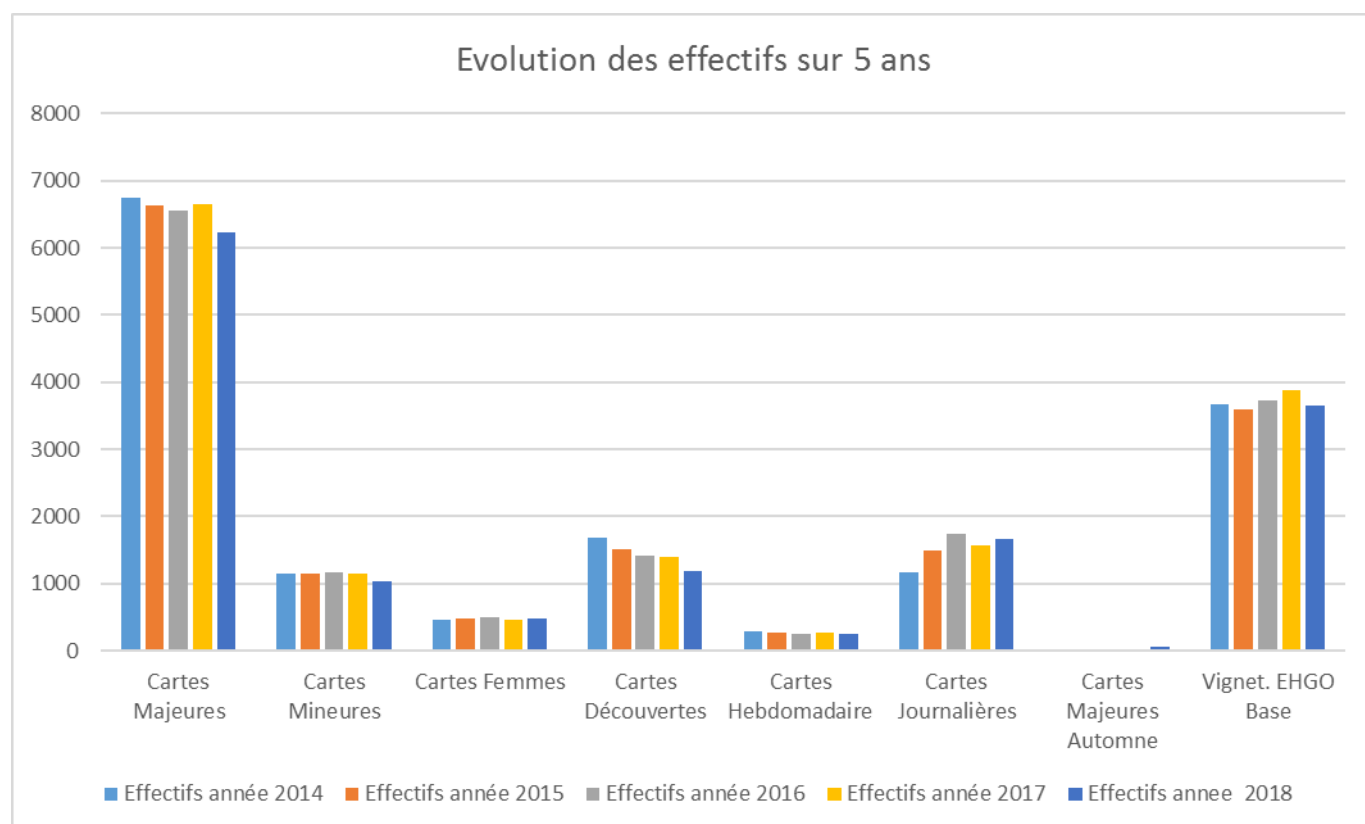
Ce phénomène est criant chez les jeunes, et incriminer le prix de la carte serait à mon avis se tromper, pour les ados (12 à 18 ans) les tarifs n'ont pas augmenté depuis 10 ou 12 ans et pour les cartes majeures les hausses de prix restent minimales.

A mon sens le problème est ailleurs, et je reste convaincu que la concurrence qui régit le monde des loisirs a un impact important sur la baisse de ces chiffres.

Nous restons attentifs aux enfants et aux adolescents, il faut bien être conscient qu'aller à la pêche avec son père ou grand-père pour un gosse est beaucoup moins courant qu'avant. Alors nous essayons de prendre le relais en développant les APN, les écoles qui pêchent et en cherchant d'autres vecteurs de communication sur cette catégorie.

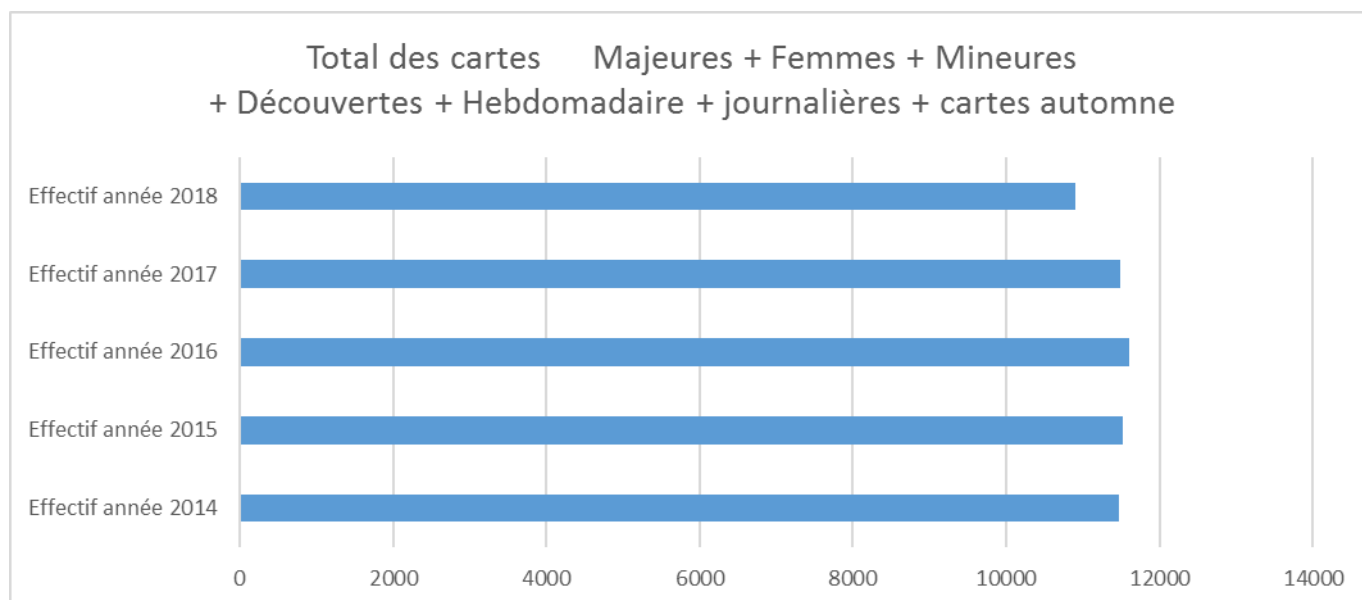
Nous allons vous présenter un power point sur le détail de nos effectifs, sachant que nous sommes au tout internet depuis 2017.

VENTES	Effectifs année 2014	Effectifs année 2015	Effectifs année 2016	Effectifs année 2017	Effectifs année 2018	Gain ou perte 2018	% Gain ou perte 2018
Cartes Majeures	6747	6627	6548	6654	6231	-423	-6,36%
Cartes Mineures	1145	1153	1172	1149	1040	-109	-9,49%
Cartes Femmes	460	475	493	465	471	6	1,29%
Cartes Découvertes	1674	1502	1410	1387	1187	-200	-14,42%
Cartes Hebdomadaire	286	261	251	267	244	-23	-8,61%
Cartes Journalières	1161	1500	1730	1563	1668	105	6,72%
Cartes Majeures Automne					59	59	100,00%
Vignet. EHGO Base	3664	3583	3731	3879	3647	-232	-5,98%



Je vous invite pour ce faire à regarder la présentation des différents graphiques, ce type de présentation me paraissant plus parlant qu'une énumération.

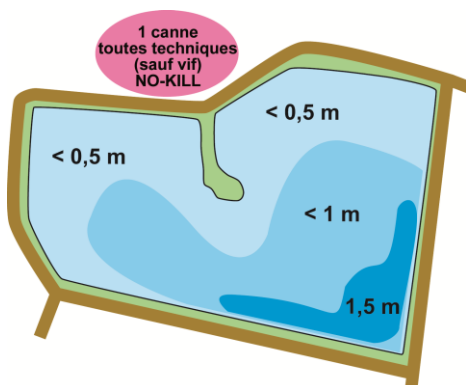
VENTES	Effectif année 2014	Effectif année 2015	Effectif année 2016	Effectif année 2017	Effectif année 2018	Gain ou perte 2018	% Gain ou perte 2018
Total des cartes Majeures + Femmes + Mineures + Découvertes + Hebdomadaire + journalières + cartes automne	11473	11518	11604	11485	10900	-585	-5,09%



Alevinages effectués par les AAPPMA et la Fédération pour 2018

Salmonidés	Nombre	Kg	Poissons blancs	Kg	Carnassiers	Nombre	Kg
Truites fario	3400	1505	Gardon/Rotengle	710	Brochet	14000	383
Truites arc-en-ciel		2203	Carpe miroir	765	Sandre	---	120
Saumons de fontaine		30	Carpe commune	308	Perche		30
			Tanche	323			
Total	3400	3738	Total	2016	Total	14000	533

Complexe Halieutique « les Etangs Neufs » de Neuillay-les-Bois



ETANG DES VINAIRES :

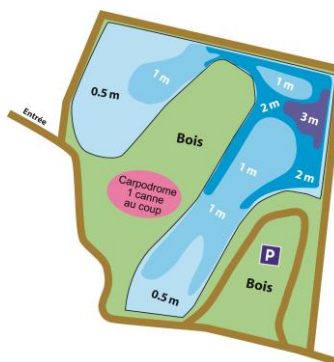
Pêche du black bass (no kill).

15 kg black-bass

ETANG DES EPINETTES :

Carpodrome (no kill)

436 kg de carpes



ETANG DES FONTAINES :

Etang généraliste pêche traditionnelle tous poissons (prélèvement raisonné).

Hiver 2018 - 2019

Brochets : 50 kg

Gardons : 50 kg

Pas de vidange réalisée fin 2018 (trop peu d'eau) mais nous avons depuis reçu de l'eau de notre voisin (amont) donc nous avons pu remettre nos plans d'eau à niveau.

Je m'autoriserai un commentaire sur le paragraphe que nous venons de développer sur les rempoissonnements.

Ces opérations sont décriées par les uns et très prisées par les autres.

Les « puristes » semblent opposés aux déversements que nous effectuons régulièrement à l'ouverture en 1^{ère} catégorie prétendant que cette pêche est trop artificielle voire même facile, pourtant si j'en crois les compte rendus des contrôles

effectués par les gardes de pêche particuliers des AAPPMA ainsi que nos gardes fédéraux, à ces occasions les rivières de 1^{ère} catégorie sont très fréquentées. Certains pêcheurs allant même jusqu'à téléphoner aux responsables des AAPPMA pour demander les lieux et dates de lâcher.

Nous responsables, pensons que ces opérations promotionnelles nous permettent tout d'abord de maintenir nos effectifs et ensuite de protéger les zones où une population de truites sauvages existe (et nous en avons des preuves formelles).

En quelque sorte, nous privilégions l'halieutisme et respectons la fragilité du patrimoine. Les preuves formelles dont je vous parlais ci-dessus émanent d'un travail d'observation sur plus de 50 km de cours d'eau (plus de 60 heures d'observation) sur l'ensemble du département en 2018.

Etude de la génétique des truites farios (GENETRUTTA)

A ce sujet, je vous rappelle que notre Fédération s'est engagée dans une démarche scientifique de recherche et d'étude de la génétique des truites farios. Cette étude concerne 12 cours d'eau de notre département. Il a donc été effectué des études sous la houlette de Bruno BARBEY, avec un véritable laboratoire ambulant, étude qui consiste sur le terrain à un prélèvement de bout de nageoire pour obtenir les ADN. Cette étude vise des poissons de 2 ans et plus.

La finalité de cette opération, étant à terme de réaliser « un arbre généalogique » des truites farios des différents bassins hydrographiques.



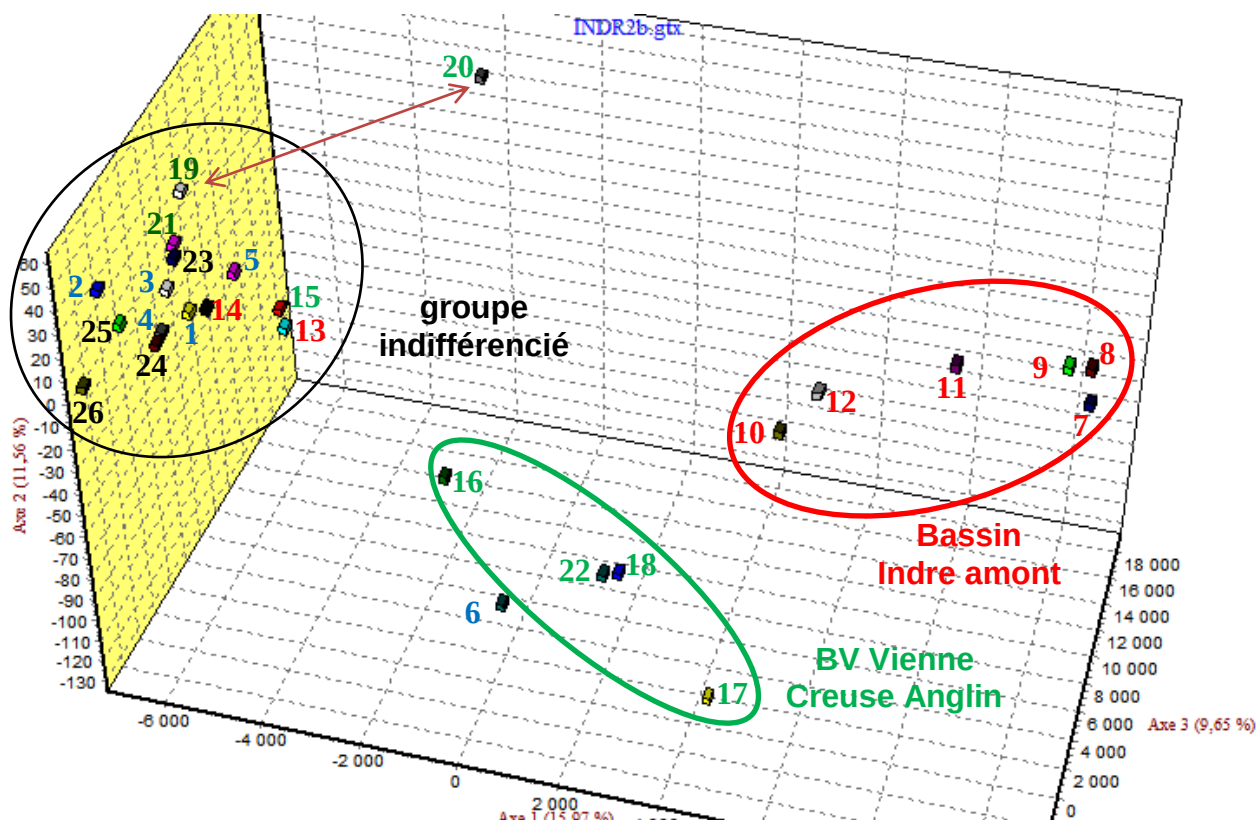
Plusieurs raisons à cela :

- Avoir une connaissance de l'impact des alevinages effectués en alevins et en truites adultes surdensitaires depuis plusieurs décennies et de leur reproduction éventuelle.
- L'établissement d'une cartographie génétique nationale de la truite fario. Le rapport fournira des informations sur la structuration génétique des populations de truite fario et pourra ainsi appuyer la stratégie de rempoissonnement des AAPPMA.
- L'économie d'alevinages en truitelles peu ou pas nécessaires si les résultats de ceux-ci s'avèrent insignifiants en termes de survie et donc de reproduction.

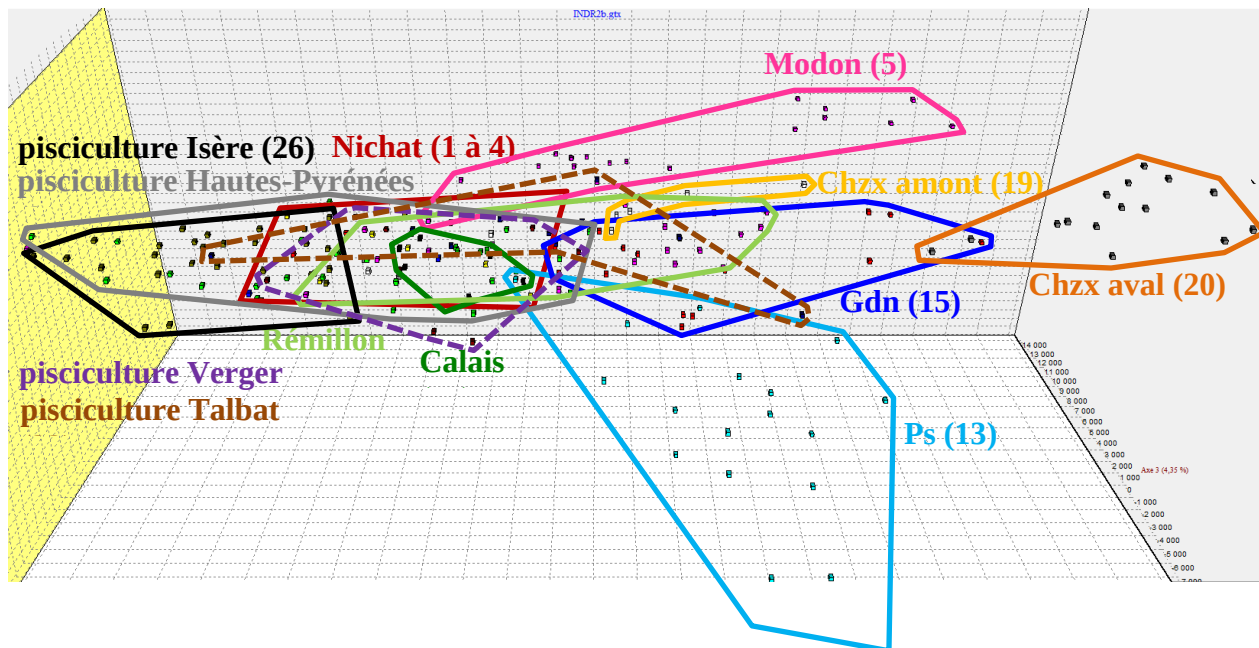
- Enfin, à la veille de la mise à jour de notre Plan Départemental de Gestion Piscicole, cette étude nous permettra une meilleure gestion et un classement des cours d'eau, soit en halieutisme, soit en patrimonial, soit en mixte. Selon les cas, les alevinages conseillés seront le déversement de truites triploïdes par exemple (Ces truites ne produisent pas d'ovule) ou de truites arc-en-ciel, et dans certaines situations, on aura une interdiction totale d'alevinages (ce qui est déjà le cas actuellement pour plusieurs ruisseaux de notre département).

Pour éviter toute remise en cause des résultats cette étude, il va sans dire que nous avons aussi fait procéder à une étude génétique des truites fournies par les piscicultures.

Aujourd'hui, nous allons vous présenter les 1ers résultats obtenus, mais nous serons peu diserts sur les lieux d'étude pour des raisons de protection (bien sûr les résultats seront à la disposition des associations concernées en temps utiles après réception du rapport définitif).



Analyse multidimensionnelle (AFC) présentant les centres de gravité de chaque échantillon. Dans ce graphique, les stations du Cher sont en bleu, celles de l'Indre en rouge, celles de la Vienne en vert et les souches domestiques en noir. Une lignée "Indre" est détectable dans l'ellipse rouge, une lignée Vienne dans l'ellipse verte, mais la plupart des échantillons du Cher et plusieurs échantillons des deux autres sous-bassins semblent de prime abord très proches des souches domestiques (ellipse noire).



Il s'agit là de la même analyse présentée à la Figure précédente, mais se limitant aux échantillons de l'ellipse noire (+ Chzx aval). Les truites domestiques sont à gauche (les deux piscicultures sont en pointillés), les truites sauvages sont à droite. Certains échantillons sont confirmés domestiques (Nichat et Calais) mais tous les autres sont plus ou moins influencés par les souches domestiques (c'est-à-dire hybridés) et s'étirent entre sauvages et domestiques. On remarque que le Chzx aval est purement sauvage.

Travaux réalisés par nos équipes

Contrairement à mon propos de l'an dernier concernant les contrats aidés (qui devaient être supprimés), nous avons réussi (grâce à notre réactivité auprès des services de la préfecture) à obtenir 3 contrats aidés à partir de mi 2018, ce qui nous a permis de continuer à entretenir quelques secteurs de pêche du département.

C'est sur ce sujet que je terminerai mon propos en vous souhaitant une bonne année de travaux au sein de vos AAPMA.

J'apporterai toutefois une précision supplémentaire.

Les prochaines élections dans les Associations auront lieu en décembre 2020. Cela semble bien loin mais pas si loin finalement. Les statuts prévoient que pour être administrateur, il faut être adhérent à la même AAPMA depuis 2 ans.

N'oubliez pas de faire circuler cette information auprès de vos adhérents et de tous les pêcheurs. Il faut anticiper car je pense que certaines Associations auront peut-être des difficultés à réunir les membres de leur futur Conseil d'Administration.

Présentation des actions de la garderie

Lors de la réunion des Présidents à saint Gaultier, nous avons échangé sur notre garderie et notamment sur leur rôle et leur présence aux bords des rivières.

Depuis l'année 2008, nous avons mis en place un système de garderie basé sur le bénévolat. Pour ce faire, nous avons formé les personnes désignées par les présidents des associations, afin d'être aptes à contrôler les pêcheurs.

Tous les ans, la fédération forme de nouveaux gardes mais apporte aussi aux anciens un complément de formation et d'informations en rappelant notamment, à travers les expériences de chacun, la façon d'aborder différents problèmes relationnels avec les pêcheurs.

Enfin, n'oubliez pas messieurs les Président que vous êtes responsables de vos gardes et que vous êtes en droit de demander des comptes rendus et mais aussi de vérifier les carnets de sortie. Pour notre part, nous assumons avec l'aide de Bruno Barbey et de Freddy Renaud la partie rédactionnelle des PV et avec l'aide de Marie, le suivi administratif.

Nous avons à l'heure actuelle 33 gardes bénévoles et 2 gardes fédéraux. Pour les gardes bénévoles des associations, leurs limites d'interventions sont celles définies par les zones de gestion de chaque AAPPMA. Pour les gardes fédéraux, ils couvrent le département par délégation des présidents d'AAPPMA et accompagnent parfois lors d'actions de contrôle les gardes bénévoles.

Pour conclure sur ce sujet, nous vous remercions Messieurs les Présidents, ainsi que vos gardes bénévoles pour le travail accompli. Enfin pour les Associations qui n'ont pas encore de gardes, nous les incitons vivement à engager une démarche dans ce sens.

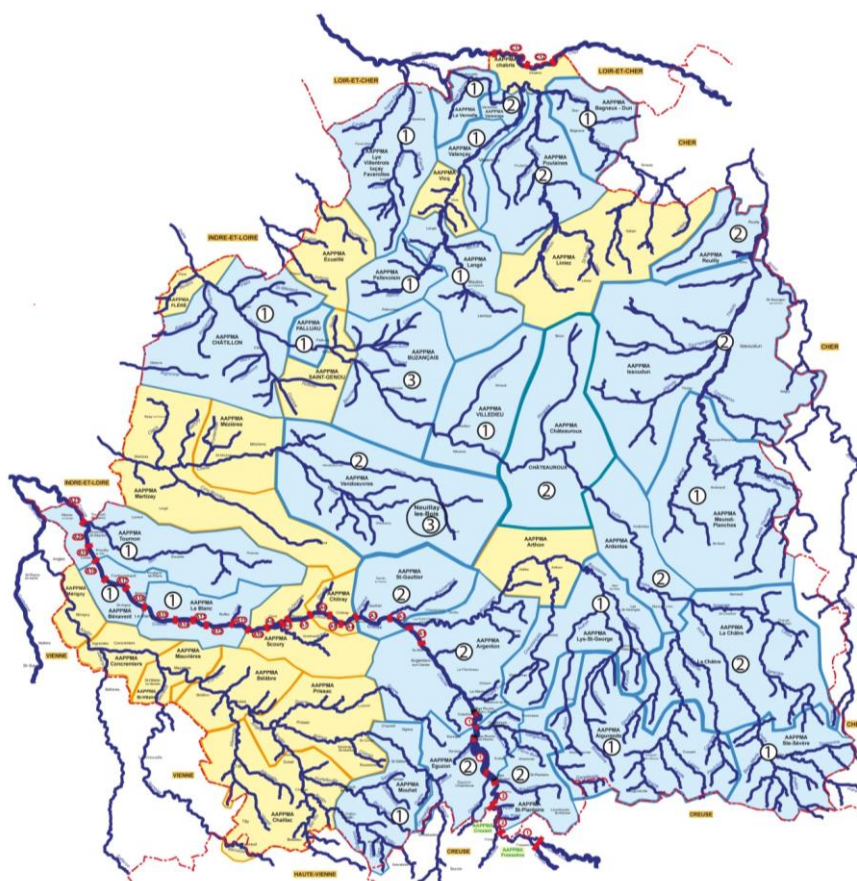
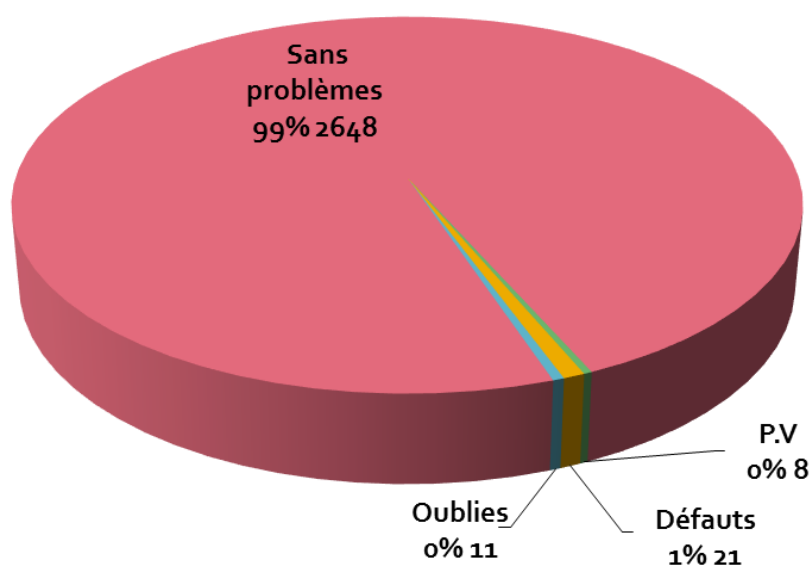
- Bilan garderie : (Fédérale + Garde Pêche Particulier)

	Nombre de contrôles	Nombre total de personnes contrôlées	Défauts	Oubliés	Sans problèmes	Nombre de P.V
2013	204	1509	10	13	1485	1
2014	317	2444	35	27	2382	7
2015	439	2374	17	21	2333	3
2016	407	2573	20	13	2540	11
2017	565	2958	24	14	2920	21
2018	573	2680	21	11	2648	8

Résultats :

**2680 contrôles comptabilisés par 35 GPP.
(33 au sein des AAPPMA + 2 gardes fédéraux)**

Infractions constatées



AAPPMA disposant de gardes Pêche Particuliers

VOTE : Pour : Unanimité - Contre : --- Abstention : ---

Compte-rendu financier 2018
par Philippe ROGIER, Trésorier Général

Préambule de Patrick Léger

Le bilan de l'année 2018 reste satisfaisant malgré les déboires que vous connaissez notamment avec une baisse de nos ventes de cartes dont les chiffres vous ont été communiqué par le Secrétaire Général, Jean-Marc Taupin.

Lors de la réunion des Présidents il avait été soulevé le reversement de la part de l'EHGO à ce sujet je vais vous communiquer les chiffres de l'année 2018 :

Nous avons délivré vignettes comprises pour 77 136 € de cette somme nous gardons 40 811 € le solde de l'année 2018 nous sera versé après vote en assemblée générale, le montant annoncé est de 24 634 €. Comme vous pouvez le constater nous ne pouvons pas affirmer qu'il y a non-respect des statuts puis que l'aide aux petites fédérations est probante.

Si nous complétons avec ce que nous verse l'EHGO en participation aux achats de rives ou plans d'eau au titre de la réciprocité, il faut ajouter 150 000 € sur plusieurs années. Dans les années à venir des diminutions au titre des achats de rives sont à prévoir du fait de la diminution d'aides extérieures et l'ouverture d'une ligne budgétaire participation aux achats « promotion de la pêche » et cela pour compenser la diminution par la FNPF de la ligne « actions » et de nous désolidariser du Tour de France cycliste.

Pour conclure sur ce bilan nous avons et c'est notre rôle provisionné des investissements prévus en 2019 du fait des désengagements annoncés précédemment ainsi que les retraites à venir pour 20 000 €.

Compte rendu financier 2018 :

Le compte rendu financier 2018 ressort positif malgré une baisse importante de vente de carte de pêche de l'ordre de 5%. Il correspond tout de même dans ses grandes lignes aux prévisions établies et validées par la commission de finances. Il a été présenté à la première réunion du Comité d'Administration le 12 Mars dernier. Le budget provisoire avait été affiné à la réunion du mois de Septembre afin d'être au plus près du compte rendu définitif.



Le bilan comptable de l'exercice 2018 fait apparaître un résultat positif de **2 420,41 €**. Il se décompose de la manière suivante :

COMPTE DE RESULTAT SYNTHETIQUE

FEDERATION DE PECHE DE L'INDRE

Edition du : 01/01/2018 au 31/12/2018

Solde N-1 de l'exercice

Hors brouillard Hors simulation

CHARGES (Hors taxes)	Exercice N Net	Exercice N-1 Net	PRODUITS (Hors taxes)	Exercice N net	Exercice N-1 net
CHARGES D'EXPLOITATION :			PRODUITS D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises	3 520	152	Ventes de marchandises		
Variation de stock (marchandises)			Production vendue (biens et services)		
Achats d'approvisionnement	4 059	5 097	Production stockée		
Variation de stock (approvisionnement)			Production immobilisée		
Autres charges externes	144 706	180 836	Subventions d'exploitation	30 713	37 169
Impôts, taxes et versements assimilés	11 287	9 954	Autres produits	581 281	620 233
Rémunération du personnel	262 899	263 346	Produits financiers	7 570	2 547
Charges sociales	113 548	110 824			
Dotations aux amortissements	29 548	24 262			
Dotations aux provisions					
Autres charges	69 906	70 196			
Charges financières					
TOTAL (I)	639 474	664 667	TOTAL (I)	619 565	659 949
CHARGES EXCEPTIONNELLES (II)	3 697	18 549	PRODUITS EXCEPTIONNELS (II)	26 026	29 404
IMPOTS SUR LES BENEFICES (III)					
TOTAL DES CHARGES (I+II+III)	643 171	683 216	TOTAL DES PRODUITS (I+II)	645 591	689 353
BENEFICE OU PERTE	2 420	6 138			
TOTAL GENERAL	645 591	689 353	TOTAL GENERAL	645 591	689 353

BILAN SYNTHETIQUE

Soldes N-1 de l'exercice

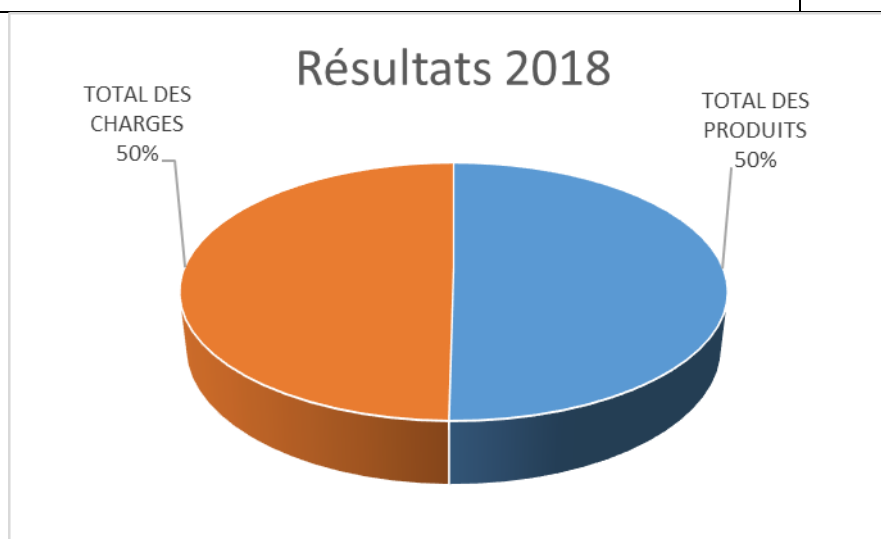
Hors brouillard	Hors simulation

ACTIF	Exercice N			N-1	PASSIF	Exercice N net	Exercice N-1 net
	Brut	Amortissements et provisions	Net				
Actif immobilisé :							
Immobilitisations incorporelles							
- Fonds commercial							
- Autres	15 108	14 093	1 015	1 973		191 911	191 911
Immobilitisations corporelles	1 136 693	387 043	749 650	773 204			
Immobilitisations financières	2 467		2 467	2 467			
TOTAL I	1 154 268	401 137	753 132	777 644			
Actif circulant :							
Stocks et en-cours (autres que marchandises)							
Marchandises							
Avances et acomptes versés sur commandes							
						439 123	432 985
						2 420	6 138
						91 704	86 835
						725 158	717 869
Créances :							
Clients et comptes rattachés							
Autres	94 453		94 453	1 487		237 106	266 615
Valeurs mobilières de placement	79 561		79 561	92 794			
Disponibilités (autres que caisse)	199 527		199 527	78 429			
Caisse	360		360	253 232			
				203			
TOTAL II	373 900		373 900	426 145			
Charges constatées d'avance (III)	12 429		12 429	6 967		121 664	184 272
						121 664	184 272
TOTAL GENERAL (I+II+III)	1 540 597	401 137	1 139 461	1 210 756		1 139 461	1 210 756

Commentaires :

Comme vous pouvez le constater les marges de manœuvre sont très limitées dans la mesure où nos rentrées sont fonction des ventes des cartes de pêche ou de subventions en retour sur la C.P.M.A. (Cotisation Pêche et Milieu Aquatique) et d'une partie de la RMA (Redevance Milieu Aquatique) reversée à toutes les fédérations depuis plusieurs années.

RESULTAT 2018	€
TOTAL DES PRODUITS	645 591.30
TOTAL DES CHARGES	643 170.89
RESULTAT	2 420.41



**Compte rendu de la Commission de contrôle comptable
Pour l'année 2018 par M. BLANCHARD**

La Commission de contrôle comptable s'est réunie au siège de la Fédération de l'Indre pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique le 10 octobre 2018 à 9 h 30 pour examiner les écritures comptables du 1^{er} semestre 2018.



La Commission était composée de :

M. BLANCHARD Alain, Président de l'A.A.P.P.M.A. de Scoury

M. COUTURIER Jean-Louis, Trésorier de l'A.A.P.P.M.A. Lye-Villentrois

M. ROBIN Pierre, Président de l'A.A.P.P.M.A. de Châteauroux

Le contrôle a été fait en comparant les écritures comptables et les pièces justificatives. Les sondages de contrôle ont porté sur 494 pièces soit 100 % des écritures du premier semestre. Pour le second semestre, la Commission de contrôle comptable s'est réunie le 12 mars 2019 à 9 h 30.

La Commission était composée de :

M. BLANCHARD Alain, Président de l'A.A.P.P.M.A. de Scoury

M. COUTURIER Jean-Louis, Trésorier de l'A.A.P.P.M.A. Lye-Villentrois

M. GOSGNACH Jean, Membre de l'A.A.P.P.M.A. de Pellevoisin

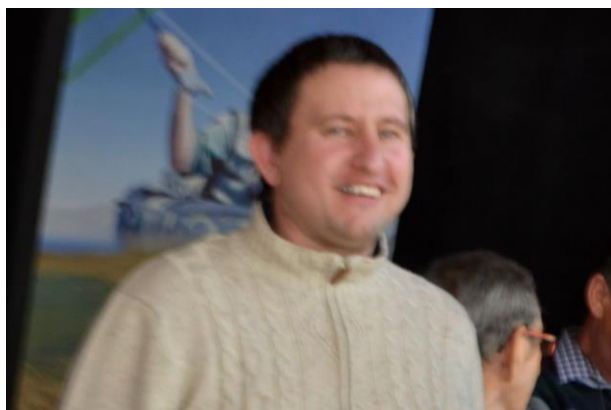
M. ROBIN Pierre, Président de l'A.A.P.P.M.A. de Châteauroux

Les sondages ont porté sur 549 pièces soit 100 % des écritures du deuxième semestre. Sur l'ensemble des rapprochements il n'a été décelé aucune anomalie entre les écritures et les pièces comptables.

Merci pour le travail effectué par les A.A.P.P.M.A. et la Fédération.

**Rapport de la Commission des Finances
par Alban MAZEROLLES**

Il convient dans un premier temps d'informer les membres présents à l'Assemblée générale que j'ai pris la direction de la Commission finances suite à une indisponibilité de Monsieur De TRISTAN pour raisons de santé. Je tiens à lui apporter tout mon soutien pour les traitements de sa maladie. Je tiens également à vous présenter mes excuses de ne pas être présent à cette assemblée générale pour pouvoir vous présenter ce rapport.



La Commission finance assiste la direction de la fédération de pêche sur les prévisions budgétaires et sur les engagements financiers. Elle a également pour rôle de faire d'éventuelles remarques sur l'exercice qu'elle clôture et sur le budget prévisionnel de l'année à venir.

Concernant l'exercice 2018, le seul fait majeur qui pourrait être relevé est une forte diminution du nombre de cartes de pêches vendues, phénomène malheureusement similaire à la majorité des fédérations de pêche. Malgré cela, notre fédération a réussi à équilibrer son budget. Il ressort de l'exercice un résultat positif de 2 420 €. La fédération démontre de nouveau sa capacité à une bonne gestion financière. Nos recettes sont dépendantes des ventes des cartes de pêche qui peuvent être influencées par des conditions météorologiques défavorables et des subventions dont le montant n'est malheureusement jamais déterminé à l'avance. Je voudrai remercier le personnel de la fédération pour le travail effectué au niveau du budget et de la recherche de subventions qui permettent à notre fédération d'avoir une comptabilité saine.

Le budget proposé pour l'exercice 2019 a été élaboré dans le même esprit que ceux des exercices précédents. La Commission finance n'a aucune remarque à formuler sur cette prévision budgétaire.

VOTE : Pour : Unanimité - Contre : --- Abstention : ---

Le Budget prévisionnel 2019
par Philippe ROGIER, Trésorier Général

Préambule de Patrick LEGER

La prévision budgétaire pour l'année 2019 se veut très serrée, trois raisons à cela, la crainte pour la deuxième année consécutive d'une mévente des permis de pêche et comme je vous l'ai expliqué lors de mon discours la mainmise de l'Etat sur une partie des finances des agences de l'eau ce qui entraîne une diminution du montant alloué à la fédération dans la convention annuelle qui nous lie avec l'agence de l'eau Loire Bretagne, enfin comme vous le verrez plus tard à une diminution de la ligne budgétaire action de la Fédération nationale.

Les charges :

Pour l'ensemble des lignes budgétaires nous avons simplement aligné les prévisions aux dépenses annuelles qui dans l'ensemble varient peu ou prou. Les seules exceptions sont bien entendu les charges sur des actions spécifiques comme les frais d'avocats, les salaires et les charges sociales ou inopinées. Malgré cela compte tenu de l'augmentation du prix de la carte de pêche d'un euro, le conseil d'administration a décidé d'augmenter la cotisation des AAPMA pour la passer de 9.75€ à 10€ d'une part et d'autre part d'augmenter la participation aux frais de garderie en passant de 50 à 75 €.

Je rappelle que ce montant doit couvrir une partie des frais engagés par les gardes lors des contrôles auquel il faut ajouter une participation des AAPMA.

Les produits :

Concernant les produits, nous avons tenu compte des diminutions des participations de l'agence de l'eau et de la FNPF. Nous avons gardé au niveau des ventes de cartes les chiffres de 2018, de la diminution du montant alloué pour l'étude Ecogéa (diminution prévue de longue date).

De ce fait le résultat attendu sera positif de 2503 €.

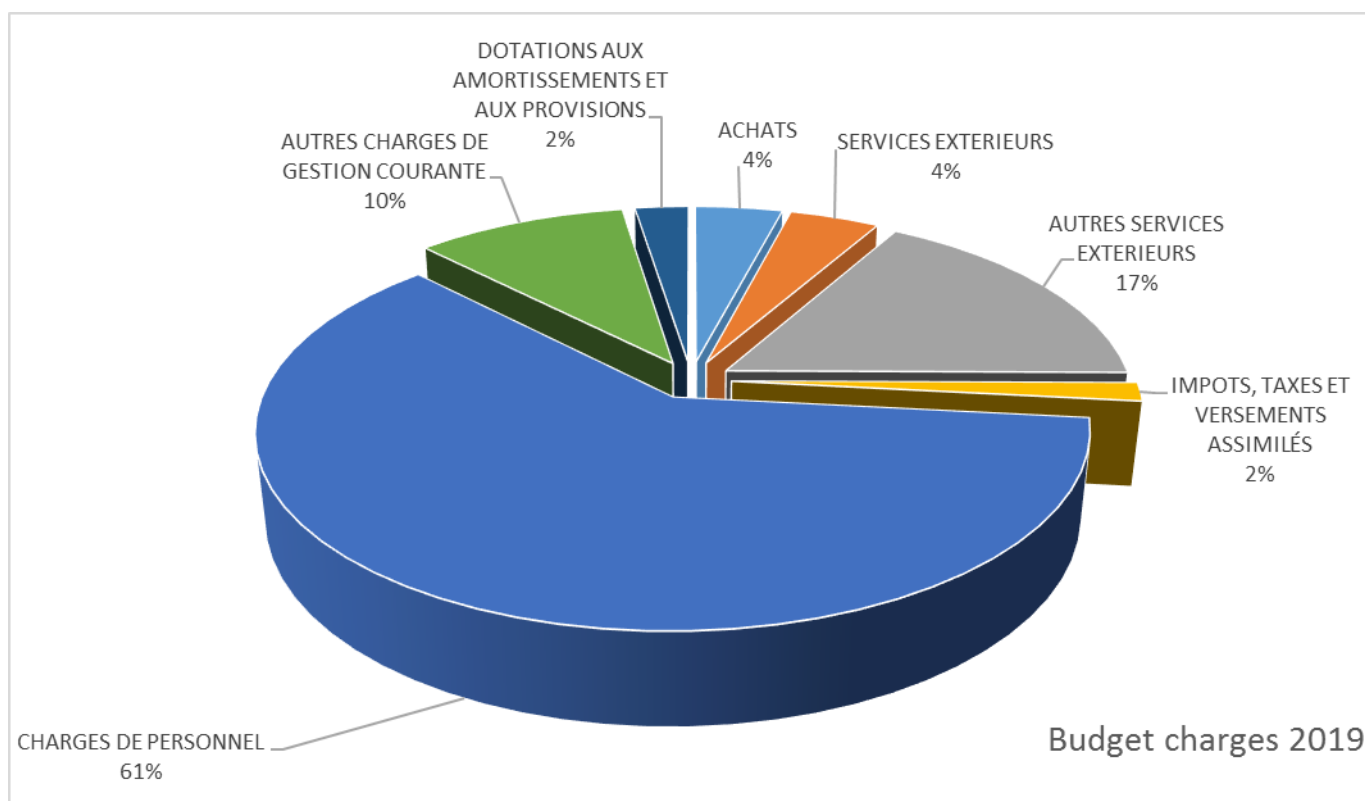
Présentation de la prévision budgétaire 2019

Pour la prévision budgétaire de l'année 2019 nous n'avons pas pris en compte une nouvelle baisse de vente de carte de pêche, vous trouverez donc une certaine similitude avec le bilan 2018.

Voici le détail :

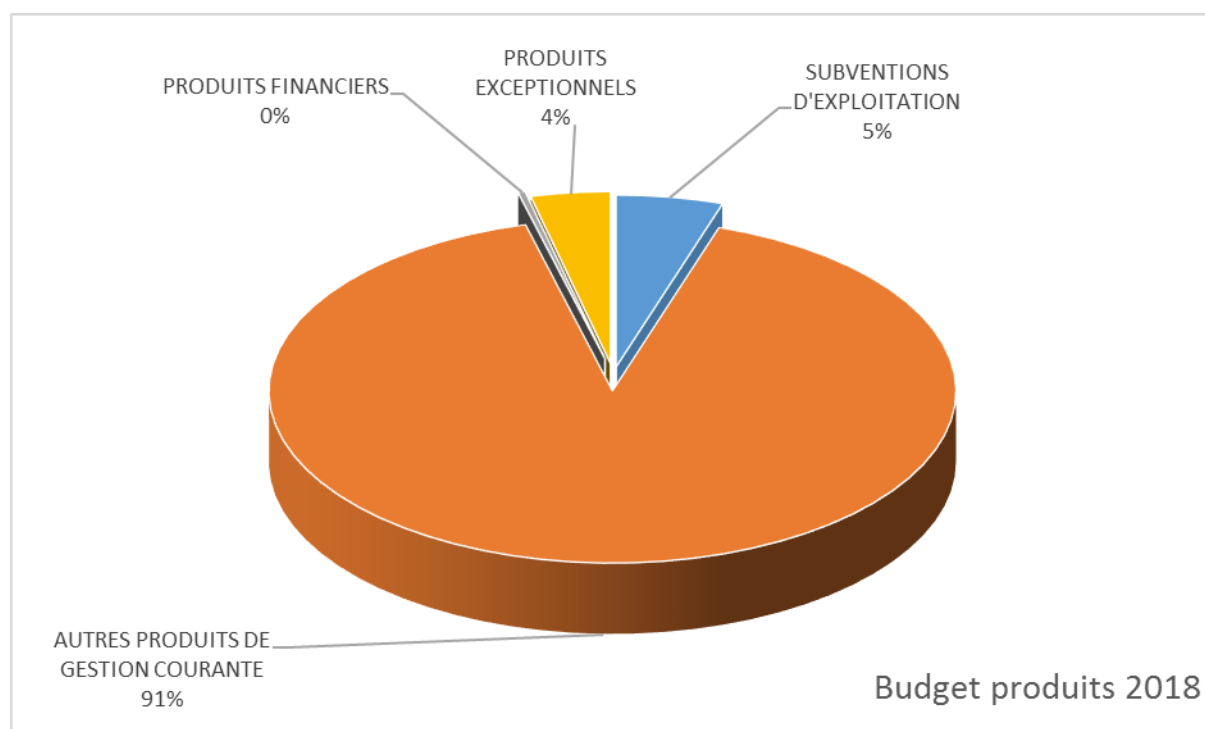
a) Prévision des charges en 2019 :

COMPTES	PREVISION DES CHARGES EN 2019	Budget 2019
60	ACHATS	25 900.00
61	SERVICES EXTERIEURS	26 629.00
62	AUTRES SERVICES EXTERIEURS	106 724.00
63	IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILÉS	9 720.00
64	CHARGES DE PERSONNEL	386 174.00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	62 615.00
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS	15 843.00
	TOTAL DES CHARGES	633 605.00



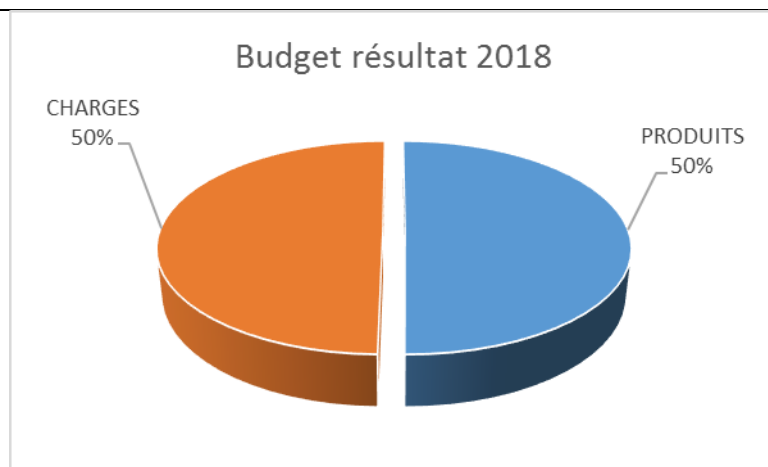
b) Prévision des Produits en 2019 :

COMPTES	PREVISION DES PRODUITS EN 2019	Budget 2019
74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	28 534.00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	578 254.00
76	PRODUITS FINANCIERS	2 500.00
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	26 820.00
	TOTAL DES RECETTES	636 108.00



Budget prévisionnel du résultats 2019

PRODUITS	636 108.00
CHARGES	633 605.00
RESULTAT	2 503.00

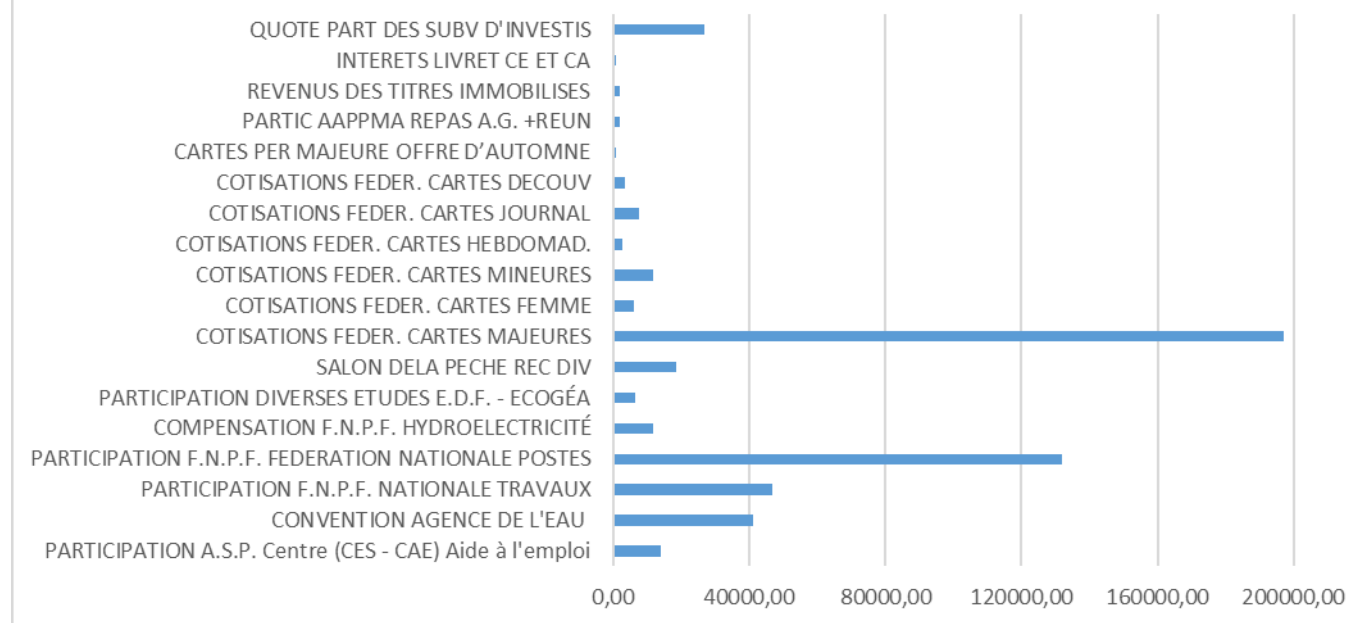


Cette prévision comme d'habitude sera affinée en Septembre en fonction des remontées des ventes. Celle-ci devrait être encore plus affinée suite à la vente par internet.

Ci-dessous vous trouverez un graphique plus détaillé concernant la part de rentrées dans le montant total des produits 2019.

PREVISION DETAILLÉE DES RENTRÉES EN 2019	€
PARTICIPATION A.S.P. Centre (CES - CAE) Aide à l'emploi	13 825,00
CONVENTION AGENCE DE L'EAU	41 000,00
PARTICIPATION F.N.P.F. NATIONALE TRAVAUX	46 770,00
PARTICIPATION F.N.P.F. FEDERATION NATIONALE POSTES	132 000,00
COMPENSATION F.N.P.F. HYDROELECTRICITÉ	11 690,00
PARTICIPATION DIVERSES ETUDES E.D.F. - ECOGÉA	6 471,00
SALON DELA PECHE REC DIV	18 500,00
COTISATIONS FEDER. CARTES MAJEURES	197 160,00
COTISATIONS FEDER. CARTES FEMME	6 072,00
COTISATIONS FEDER. CARTES MINEURES	11 600,00
COTISATIONS FEDER. CARTES HEBDOMAD.	2 816,00
COTISATIONS FEDER. CARTES JOURNAL	7 480,00
COTISATIONS FEDER. CARTES DECOUV	3 300,00
CARTES PER MAJEURE OFFRE D'AUTOMNE	795,00
PARTIC AAPPMA REPAS A.G. +REUN	2 000,00
REVENUS DES TITRES IMMOBILISES	1 800,00
INTERETS LIVRET CE ET CA	700,00
QUOTE PART DES SUBV D'INVESTIS	26 820,00

PREVISION DETAILLEE DES RENTRÉES EN 2019



Je vous remercie de votre attention.

VOTE : Pour : Unanimité - Contre : --- Abstention : ---

Compte-rendu d'activité de la Commission Promotion de Jean-Marc Taupin

Avant de vous faire un point sur les activités de cette commission, je prends le temps de vous en rappeler la composition :

Membre de droit Patrick LÉGER, Philippe ROGIER

Responsable : Jean-Marc TAUPIN membres : Pierre PRINET (Villedieu) Stéphane ROBIN (Châteauroux) Patrick BARBAT (Argenton) Jean DE TRISTAN (Saint Hilaire sur Benaize) et Daniel BRIALIX (Chabris)

Sachant que tous ces membres sont à votre écoute pour faire remonter les problèmes ou informations que vous souhaiteriez voir aborder.

La pêche et les jeunes

Je me suis plus particulièrement penché à la fin de cette année sur l'érosion des effectifs des jeunes - 109 cartes mineures et – 200 cartes découvertes par rapport à l'an passé ce qui me paraît énorme. Malgré les actions menées auprès des jeunes !

Excusez-moi d'y revenir, mais nous cherchons des solutions !

Et acceptons là encore vos idées. Merci d'avance.

Nous verrons à la fin de mon propos les power point vous montrant les effectifs des enfants concernés par les opérations « Ecoles qui pêchent et APN et pourtant !

Il faut savoir que nous n'avons qu'un animateur et il ne peut pas faire beaucoup plus, notamment en ce qui concerne les APN qui ne peuvent avoir lieu que le mercredi et le samedi. Merci également aux membres des AAPMA qui participent grandement à l'encadrement de ces activités.

Le Salon de la Pêche



Manifestation phare de notre département est un exemple de support pour promouvoir notre loisir, là encore malgré son succès, les retombées sur nos effectifs ne sont pas flagrantes.

Il m'est difficile d'imaginer que sans cette manifestation nos effectifs continueraient de diminuer. Mais la 23^{ème} édition a eu le mérite de rassembler près de 16 000 personnes à Châteauroux sur 2 jours et demi.

Les parcours labellisés



De nouveaux travaux ont été réalisés afin de finaliser le parcours des Etangs Neufs.

Il a été réalisé un cheminement autour du carpodrome et 2 linéaires sécurisés un sur le carpodrome de 10 mètres linéaires, et un sur les Fontaines de 40 m de linéaire. Sachant que des espaces sont prioritairement destinés aux jeunes enfants ainsi qu'aux personnes à mobilité réduite (PMR).

La labellisation devrait intervenir courant 2019.

Le guide de la pêche

Sa présentation (nouvelle en 2018) a été légèrement revue et corrigée, et est plutôt réussie. C'est un document très apprécié des pêcheurs. L'offre de pêche départementale étant complétée par le guide des activités de pleine nature (dont 5 pages sont réservées à la pêche) édité par notre partenaire l'ADTI.



Le Concours du plus gros poisson



Qui est notre plus ancien vecteur de communication mais qui existe toujours, même s'il semble mobilisé moins de pêcheurs, il est maintenu dans sa forme actuelle.

Quelques développements ont bien été envisagés mais ils ne sont suffisamment finalisés pour vous les présenter.

En tout cas Merci à nos partenaires pour la dotation de ce concours.

Les animations

Je vous laisse analyser la présentation par Freddy RENAUD, notre animateur des différentes actions de promotion de l'an passé.



Les Animations 2018



Initiations gratuites Grand Public

Les animations pêche
Les sorties estivales pêche 2018 pour tous !

Les animations proposent un programme de sorties en descentes pour découvrir le plaisir de la pêche, sensibiliser les enfants à l'environnement et promouvoir l'écologie.

Date	Heures	Thèmes	Lieu
Dimanche 18/08/18	14 h 00 - 17 h 00	Black-bass	Neuilly les Bois
Dimanche 25/08/18	14 h 00 - 17 h 00	Black-bass	Neuilly les Bois
Dimanche 02/09/18	14 h 00 - 17 h 00	Black-bass	Neuilly les Bois
Dimanche 09/09/18	14 h 00 - 17 h 00	Black-bass	Neuilly les Bois
Dimanche 16/09/18	14 h 00 - 17 h 00	Black-bass	Neuilly les Bois
Dimanche 23/09/18	14 h 00 - 17 h 00	Black-bass	Neuilly les Bois
Dimanche 30/09/18	14 h 00 - 17 h 00	Black-bass	Neuilly les Bois
Dimanche 07/10/18	14 h 00 - 17 h 00	Black-bass	Neuilly les Bois
Dimanche 14/10/18	14 h 00 - 17 h 00	Black-bass	Neuilly les Bois
Dimanche 21/10/18	14 h 00 - 17 h 00	Black-bass	Neuilly les Bois
Dimanche 28/10/18	14 h 00 - 17 h 00	Black-bass	Neuilly les Bois
Dimanche 04/11/18	14 h 00 - 17 h 00	Black-bass	Neuilly les Bois
Dimanche 11/11/18	14 h 00 - 17 h 00	Black-bass	Neuilly les Bois
Dimanche 18/11/18	14 h 00 - 17 h 00	Black-bass	Neuilly les Bois
Dimanche 25/11/18	14 h 00 - 17 h 00	Black-bass	Neuilly les Bois
Dimanche 02/12/18	14 h 00 - 17 h 00	Black-bass	Neuilly les Bois
Dimanche 09/12/18	14 h 00 - 17 h 00	Black-bass	Neuilly les Bois
Dimanche 16/12/18	14 h 00 - 17 h 00	Black-bass	Neuilly les Bois
Dimanche 23/12/18	14 h 00 - 17 h 00	Black-bass	Neuilly les Bois
Dimanche 30/12/18	14 h 00 - 17 h 00	Black-bass	Neuilly les Bois

Des animations sont également prévues pour les groupes scolaires et les associations.

Participation : 4 € par personne (matériel inclus).

Reservations : 02 47 40 40 40 ou 02 47 40 40 41

Site internet : www.fdp36.fr

Initiations pêche au Black-Bass à Neuilly-les-bois



Initiation pêche à la carpe à Neuilly-les-bois



Initiation pêche de l'écrevisse au Moulin de Seillant



Sorties pêche avec des groupes formés



Les Ateliers Pêche Nature

A.P.N

Thème 1: Pêche au COUP



Thème 3: Pêche aux LEURRES



Thème 5: Pêche au ver manié



Châteauroux...

...Tournon Saint-Martin
Issoudun/Reuilly...

- > 3 APN
- > 30 Inscrits.
- > Programme avec différentes formules

Thème 2: Pêche au FEEDER



Thème 4: Pêche en Float-tube



Thème 6: Pêche de la CARPE



Les Ecoles qui pêchent 2018...

- Lancement fin 2012.
- 12 Classes ont participées.
- 260 enfants .



La Finale Départementale des Jeunes Pêcheurs 2018...



- 2 catégories (8-12ans) et (13-16ans).
- 55 PARTICIPANTS
- 2 Féminines aux 2 premières places.



Fréquentation Bilan des animations

- Effectifs 2018 : 1979 personnes.
- 94 Animations.
- Public: diversifié.

COMPÉTITIONS « Fish in street© » 2018



- 92 compétiteurs.
- Dont 55% de moins de 30 ans.
- 262 carnassiers de capturés.

COMPÉTITIONS « Festival de Palmes© » 2018 4ème édition Float-tube



- 36 compétiteurs.
- 4 dates (1 annulée).
- Venus de 5 départements.
- 218 carnassiers de capturés.

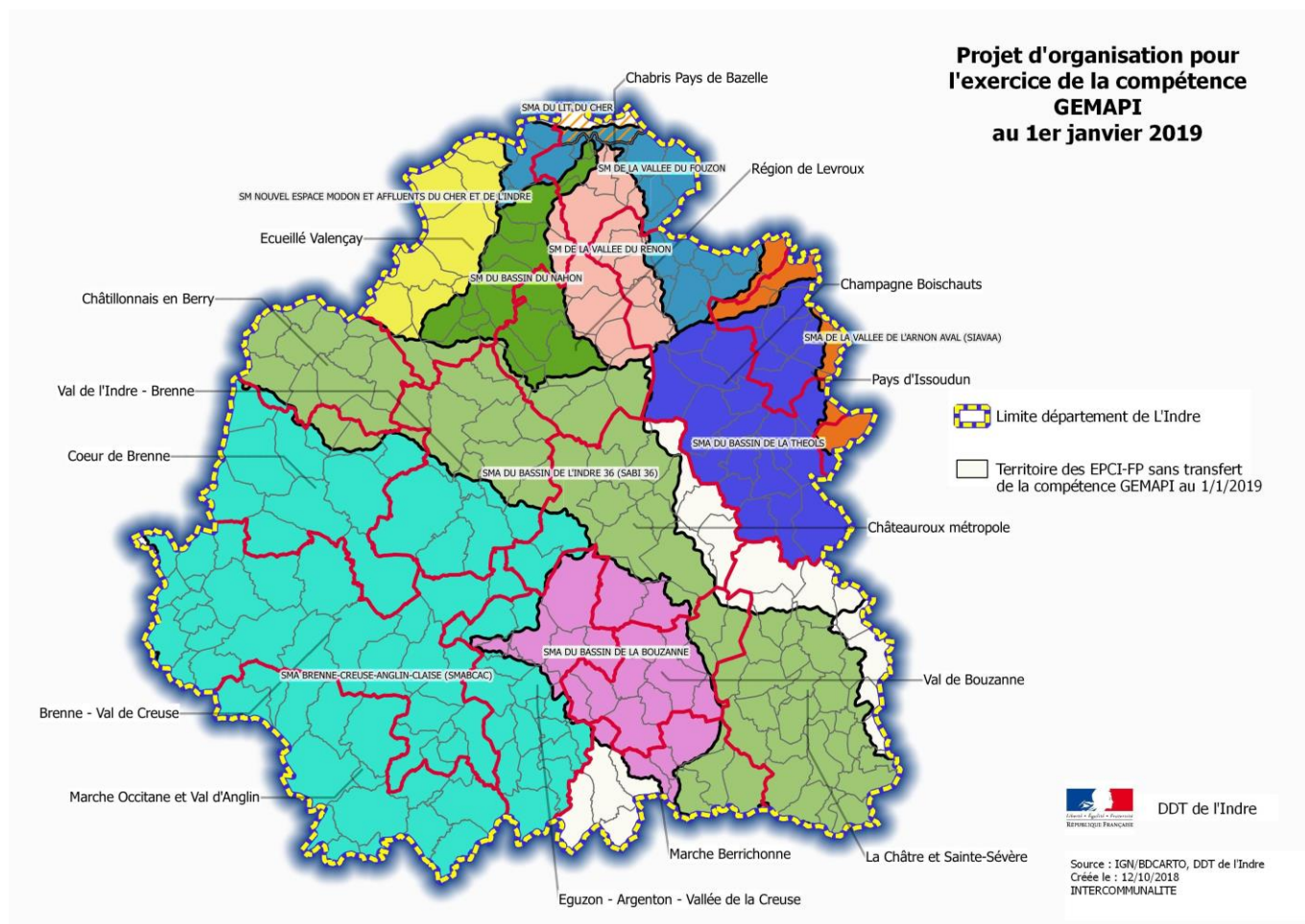
COMPÉTITIONS « Régionale » 2018 Float-tube



2019
Le Festival de Palmes©
5ème édition nouvelle formule
Saint-Georges Fishing KID's
Création à partir d'un APN
Le Fish in street© ...
➤ Plus de parcours..., plus de pêcheurs..., plus de poissons...

Merci à tous.

Situation sur les contrats territoriaux dans le département, la GEMAPI et la continuité écologique



Depuis ce 1^{er} janvier 2019, les différents Syndicats de Rivières ont modifié leurs statuts, leurs territoires et leurs compétences, pour les adapter à la Loi NoTRE et à la mise en place de la GEMAPI (gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations).

Ce sont ces nouveaux Syndicats Mixtes de Bassins Versants qui gèreront dorénavant les Contrats Territoriaux, qui en sont aux différents stades suivants :

- bassin du Modon : étude préalable lancée en fin d'année (phase état des lieux et diagnostic en cours) ;

- bassin du Fouzon : Contrat signé fin 2017, l'année 2018 a permis une 1^{ère} phase de travaux de restauration de cours d'eau, notamment sur le Nichat à Baudres et le St-Martin à Liniez ;

- bassin de la Théols : après le recrutement d'une Technicienne de Rivières et une année de préparation, le Syndicat vient de lancer officiellement son étude préalable à un prochain Contrat Territorial ;

- bassin de l'Indre : félicitons la création d'un tout nouveau Syndicat de bassin, le SABI « Syndicat d'Aménagement du Bassin de l'Indre », étape importante avant d'envisager un Contrat Territorial dans les années à venir ;

- bassin de la Bouzanne : 2018 a permis d'établir le cahier des charges et de lancer l'étude préalable au futur Contrat Territorial de ce bassin ;

- bassin de la Claise, de la Creuse et de l'Anglin : un nouveau grand Syndicat a été créé sur ce bassin qui reprend à sa charge le suivi des Contrats Territoriaux de la Claise (en phase travaux depuis 2013), de la Creuse et de l'Anglin dont les ambitieux programmes d'Actions ont été validés en 2018.

La Fédération de Pêche reste partenaire de ces nouveaux Syndicats, elle les soutient dans l'ensemble des programmes développés et les félicite pour le travail déjà accompli. Il importe que chaque AAPPMA s'implique également, sachant que nous avons aujourd'hui cette même compétence de « gestion des milieux aquatiques », à la recherche du Bon Etat Ecologique défini réglementairement.

Suite à quelques incompréhensions venant de quelques pêcheurs mal informés, nous voudrions avec le conseil d'Administration vous rappeler la position de la Fédération sur la continuité écologique, ainsi que sur la GEMAPI.

Depuis la mise en place de la loi, notre Fédération lors d'un conseil d'administration a pris la décision suivante : tous les barrages situés sur une rivière de première catégorie devront être soit aménagés, soit arasés et aucune reconstruction autorisée.

Sur les rivières de deuxième catégorie, nous étudierons les barrages au cas par cas, sachant que dans tous les cas l'objectif principal de la continuité écologique est de retrouver un bon état des masses d'eau.

La mise en œuvre de la continuité suppose une action forte de l'Etat et une conciliation avec les usagers, sans oublier qu'il est (à ce jour) le seul responsable dans l'application de l'objectif de reconquête.

Malgré cela, au cas où il y aurait des dérives (et nous l'avons déjà fait), nous n'hésiterions pas à attaquer en justice, que ce soit devant le juge administratif ou devant la juridiction pénale.

Concernant la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (la GEMAPI), elle est définie par l'article L 211-7 du code de l'environnement et ses missions sont les suivantes :

- L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique ;
- L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau ;
- La défense contre les inondations ;
- La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines ;

Il s'agit donc de la restauration des cours d'eau, de leur espace de mobilité, de la gestion des crues, du maintien des écoulements naturels, de l'enlèvement de certains embâcles, parfois de l'entretien des berges, en résumé de la **recherche du bon état écologique**.

Et pour ce qui nous concerne plus particulièrement, il s'agit des opérations de restauration hydromorphologique des cours d'eau, des opérations de rétablissement de la continuité écologique, et des opérations de gestion ou de restauration de zones humides.

Lorsque l'on parle de restauration hydromorphologique des cours d'eau, c'est qu'il y a eu altération, l'homme a refaçoné les cours d'eau, rectifié le tracé des rivières, mis en place des barrages, des seuils etc. Ces détériorations ont des répercussions importantes sur les milieux aquatiques car elles entravent la dynamique fluviale et altèrent la diversité et la qualité des habitats biologiques indispensables à la reproduction, la nutrition et le repos des espèces.

Comme vous pouvez le constater, nous retrouvons dans les obligations imposées par les textes, des actions qui nous concernent et c'est dans cette optique que nous collaborons financièrement et sous forme de conseils auprès des syndicats de rivières.

En conclusion, nous vous invitons Messieurs les Présidents lorsque vous rencontrez des pêcheurs tenant des propos inadaptés d'expliquer pourquoi la continuité écologique ainsi que la GEMAPI apportent une réelle avancée pour un retour qualitatif des rivières.

Intervention de Rémy LAURANSON
Directeur adjoint de la Direction Départementale des Territoires de l'Indre

Bonjour à tous,

J'étais présent déjà l'année dernière et j'en étais déjà ravi.

La Fédération, et les associations que vous représentez, ont des missions d'intérêt public et il faut donc que l'on soit à vos côtés, pour vous écouter (et n'hésiter à nous interpeller s'il y a des sujets que vous souhaitez aborder) et pour vous donner aussi les grandes orientations des politiques nationales, régionales et départementales que nous mettons en œuvre.

Monsieur le Président, je suis ravi que vous développiez certains sujets que nous avons déjà abordés l'année dernière et je crois que c'est important de faire ces rappels.

Notamment cette carte (Carte du Projet d'organisation pour l'exercice de la compétence GEMAPI au 1^{er} janvier 2019), qui démontre que dans l'Indre, il y a eu une grande mobilisation des élus et je tiens à les en remercier, les maires, les Présidents de Syndicat qui ont fait un gros travail.

On parlait d'une situation avec la moitié du territoire sans syndicat de rivières et nous avons aujourd'hui un territoire entièrement couvert, avec de grands syndicats par bassins versants. Je pense que cela va donner une force de frappe et une mobilisation politique et technique et aussi financière, on ne va pas se le cacher.

Je voudrais dire deux ou trois mots sur la dynamique nationale. Cette année, et cela ne vous a pas échappé, un travail a été mené sur les assises de l'eau.



En 2018, on a commencé par le petit cycle de l'eau, l'eau potable et l'assainissement, en partant du constat que l'on a un réseau de très bonne qualité en France mais qui se détériore, qui n'est pas assez entretenu et on doit pouvoir faire mieux. Il y a encore des canalisations en mauvais état et qui n'ont pas été changées, et il y a encore des fuites dans certains secteurs à améliorer, vu la pression que l'on va avoir sur la ressource en eau.

Donc c'est vraiment l'occasion de se remobiliser sur ce thème avec un message : il faut que l'on réinvestisse dans notre eau potable et dans l'assainissement. C'est un choix politique qui a été fait, c'est clair et il est assumé, ça doit passer par le prix de l'eau. Le prix de l'eau n'est pas assez élevé et il va falloir revoir cette politique pour financer ce volet.

Il va falloir que chaque syndicat se pose des questions, réinvestisse et c'est sûr, à un moment donné, cela se verra sur nos factures.

Les Agences de l'Eau se sont repositionnées beaucoup plus sur la gestion des milieux aquatiques, l'anticipation des changements notamment climatiques et la réduction des pollutions, notamment les pollutions diffuses.

Cela introduit pour les syndicats d'eau potable et les syndicats d'assainissement de se remettre en cause et de se remobiliser.

Pour les accompagner, la Caisse des Dépôts et Consignation s'est mobilisée avec un prêt à long terme pour financer à bas coût et sur des durées très longues. Ces renouvellements correspondent à des durées de vie par exemple dans l'Indre sur 300 ans pour vous donner une idée, alors qu'actuellement les durées de vie des réseaux sont de 50 à 60 ans. Il y a vraiment des investissements à faire.

La politique nationale se met en place, les Agences de l'Eau restent l'un des bras armés et pourront intervenir dans certains secteurs. Les programmes d'investissement seront présentés le 8 avril dans le département par l'Agence de l'Eau, le Conseil Départemental interviendra aussi et la Caisse des Dépôts viendra présenter ces nouveaux dispositifs.

Pour la poursuite des assises de l'eau, la gestion des milieux aquatiques, prévention des inondations, des sujets qui sont aussi les vôtres, les travaux commencent, on n'a pas beaucoup d'indication au niveau local sur les orientations qui sont prises et les nouveautés qui pourraient arriver, on va laisser avancer 2019, il y aura un cadrage qui pourrait arriver sur ces volets-là et qui nous concerneront directement.

Au niveau régional, les travaux sur la révision du SDAGE (Schéma Directeur de l'Aménagement de Gestion des Eaux) commencent ; le SDAGE se terminera en 2021. C'est une machine assez lourde, on commence dès cette année les travaux en vue de sa révision, notamment en faisant un point sur l'état des lieux des masses d'eau.

Il y a tout un travail de fait et je remercie tout particulièrement Bruno Barbey et ceux qui ont contribué au sein de la Fédération à alimenter ces réflexions, pour savoir si certaines masses d'eau vont atteindre leur bon état écologique ou si elles ont un risque de ne pas l'atteindre.

Je vous donnerais deux chiffres donnés par l'Agence de l'eau et la DREAL qui travaillent sur ce sujet : pour l'Indre, il a été identifié 40 % des masses d'eau qui sont encore à risque et 47 % pour lequel on devrait atteindre le bon état écologique d'ici 2027. Il y a aussi 8 % pour lesquelles il y a des doutes. La moitié est donc à risque de déclassement de la Directive Cadre l'Eau, lié à des aspects quantitatifs, à des aspects de pollution ou lié à la morphologie des cours d'eau ou à la continuité écologique.

Il reste donc un nombre de masses d'eau important sur lequel on va devoir travailler et améliorer petit à petit. Réviser le SDAGE sera le chantier des deux ans à venir et, au niveau départemental, la DDT veut apporter un regard particulier sur le secteur de la Brenne qui est un milieu très particulier et pour lequel il faut que l'on ait une réflexion sur

son avenir, sur ses enjeux, sur la manière de la gérer, et traité différemment des autres cours d'eau, avec un regard particulier.

Au niveau départemental, sur les travaux que l'on mène et les priorités, on a cité deux importantes : la continuité écologique et cette structuration des syndicats de rivières qui vont aussi devenir le bras armé local, la connaissance locale du territoire. Chacun restera dans son rôle, l'Etat restera dans son rôle, il faut bien le rappeler. Les élus locaux apporteront l'amélioration aquatique et l'Etat devra rester pour accompagner, aider et si c'est nécessaire dans certains cas, aller en justice pour faire avancer les choses.

Cela nous amène à la continuité écologique pour laquelle, notamment en 2018, nous avons mise en œuvre une stratégie avec deux grands types d'actions : accompagner les propriétaires volontaires pour réaménager leurs seuils, leurs ouvrages, notamment sur l'axe Creuse, et faire une abrogation de droit d'eau pour les ouvrages qui ne sont plus en activité. On en a fait une dizaine et on continue encore.

Pour 2019, notre plus grand chantier sera de faire aboutir les propriétaires volontaires et aussi de commencer pour ceux qui ont plus de difficulté avec cette réglementation. On essaiera d'en faire deux ou trois au moins cette année.

Il y en a un qui vous intéresse plus particulièrement, sur lequel on sait que l'on pourra agir et on le fera : le Moulin Neuf. On en a un ou deux autres dans le radar pour la deuxième partie de l'année, sur lesquels on va commencer à faire des rapports administratifs de manquement, d'infraction, des outils coercitifs qui sont les nôtres.

Maintenant on va laisser le temps à la médiation, le contrat territorial Creuse qui est en train d'avancer et j'espère qu'il va avancer en 2019.

On s'y engage, c'est une action importante que l'on mènera sur 2019. Cela prendra un peu de temps, on ne mettra pas tout le monde en même temps. Deux ou trois secteurs seront privilégiés. Ce que l'on aimerait bien, c'est travailler main dans la main avec vous, sur cet axe Creuse notamment et sur d'autres rivières, c'est vraiment de faire de la pédagogie, faire des états des lieux avant – après, pour montrer justement comment les rivières revivent. Cela a été fait à Saint-Georges-sur-Arnon et c'est très parlant.

C'est avec des exemples que l'on arrivera à convaincre, on n'est pas là à embêter les gens pour rien, on est là pour obtenir des résultats, améliorer les situations, et faire en sorte que les milieux aquatiques soient de meilleure qualité et résilients, surtout avec ce qui nous attend avec les changements climatiques.

J'étais intervenu ici l'année dernière à ce sujet, c'était déjà une grande inquiétude, un sujet sur lequel nous sommes mobilisés cette année, à gérer l'éventuelle sécheresse qui pourrait s'annoncer.

On part avec une situation très basse, avec des déficits très importants depuis l'été et l'automne derniers, un hiver très peu pluvieux. Le printemps commence avec un petit peu de pluie heureusement, mais on verra ce que cela donne.

Le déficit est assez important et donc je vous l'annonce, on fera une réunion du comité sécheresse deux mois plus tôt que les autres années : le 23 avril, je ne sais pas si on

sera déjà sur des mesures de restriction. On va faire un bilan et on va voir les actions qui seront à mettre en œuvre, notamment de communiquer à tous les usagers de l'eau que la situation ne sera pas simple cette année. Les nappes ne sont pas rechargées, les cours d'eau sont vraiment bas et on va appeler chacun à l'extrême vigilance. On va aussi commencer notre système de suivi plus tôt que les autres années.

Dernier élément au niveau départemental, un autre chantier qui nous tient à cœur : un travail sur le volet « lutte contre les pollutions » (stations d'épuration, agriculture ou autres).

Travailler avec la profession agricole, car il y a un vrai sujet sur l'eau vis-à-vis d'eux. Il y a de grandes inquiétudes sur l'avenir de l'agriculture dans le département, à la fois parce que l'économie n'est pas forcément très bonne et parce que l'on voit bien les contraintes climatiques. Ce n'est pas simple, on a des difficultés avec le maïs et on voit bien qu'il faut changer le modèle ; c'est pour cela qu'il faut les aider.



Cela va passer par des discussions, cela peut passer par des réflexions sur obligations, il ne faut pas fermer toutes les portes. On ne va pas le faire n'importe comment, à n'importe quel prix et n'importe où.

Il y a une réflexion à avoir et on sait que l'on peut compter sur vous. Il faut quand même garder aussi une activité dans nos campagnes et il faut que l'on soit vigilant sans que cela détériore le milieu aquatique.

Voilà c'est que je voulais vous dire, je réponds aussi aux questions s'il y en a.

Je vous remercie.

**Lecture de Jean-Marc Taupin d'un texte fourni par Cyril HÉRISSE,
(responsable du service départemental de l'Indre de l'Agence Française
pour la Biodiversité)**

Voici un bilan très simplifié qui vise l'essentiel de l'activité 2018 de l'AFB qui peut intéresser adhérents et administrateurs FDAPPMA 36, pour communication orale par vos soins aux.

Année 2018 en quelques chiffres, au plan judiciaire

Priorité toujours donnée par l'AFB à la surveillance des milieux pour la préservation des habitats, seule garantie de la pérennité de la biodiversité, en particulier des poissons dans les cours d'eau.

400 Jours - hommes de contrôles sur le terrain en 2018, pour :

- **128 contrôles judiciaires** répartis dans **64 communes** du département, portant sur **54 cours d'eau différents** ;
- **32 constats de non-conformités** qui ont donné lieu à :
- **22 nouvelles procédures judiciaires ouvertes**, identifiant **32 infractions pénales** Eau – Environnement dont 80% de gravité élevées (délits) et 20% de gravité moyenne (C5) ;

Mais aussi la poursuite d'une dizaine de procédures judiciaires anciennes déjà ouvertes.

Preuve que le temps de la justice est long, car il privilégie la qualité à la quantité.

Exemple très concret liant le temps long de la justice à l'action de la FDAAPPMA : pollution suite à vidange de plan d'eau (rappel : signalement fait à AFB par un GPP). Constitution de partie civile de FDAAPPMA toujours en cours, et rendu possible par un travail judiciaire de qualité. En parallèle, l'autorité administrative a également décidé d'effacer le plan d'eau. **Preuve que des actions complémentaires sont parfois possibles au grand bénéfice des milieux.**

L'AFB a fait moins la moitié du temps prévisionnel consacré à la police pêche : pas d'infraction rencontrées cette année. Ce résultat très moyen s'explique par le départ d'un agent en juillet pour mutation, puis arrêt prolongé d'un autre agent de juillet à septembre... **Donc pas de traitement d'infraction pêche par timbre amende en 2018, d'où un sentiment d'action de l'AFB pas toujours visible ! Mais son action est palpable autrement !**

Ainsi, en 2018, une réponse pénale au PV de l'AFB (autre qu'un classement sec) est apportée dans 90% des cas, ce qui est remarquable je vous l'assure !

Exemple de décisions de justice obtenues en 2018 :

- **3** poursuites devant le tribunal de police (audience) avec condamnation prononcées : de 500 euros avec sursis à **1500 euros ferme** (drainage illégal de zone humide et non-respect Arrêté sécheresse)
- **4 remises en état des milieux** ordonnées par l'autorité judiciaire
- **4** amendes de compositions pénales (**amende de 500 à 1000 euros**), par exemple lorsque le milieu n'est pas réparable, suite à **pollution ou usages illégaux d'herbicide** à proximité des cours d'eau



Perspective 2019 :

Le service est actuellement doté de 3 agents de terrain et d'un chef de service.

L'AFB maintiendra son rôle actif dans la veille des milieux, que ce soit sur des aspects strictement judiciaire ou plus informel comme la cartographie des cours d'eau.

L'AFB maintiendra aussi son rôle actif, au côté de la FDAAPPMA36, dans toutes les actions de restauration des milieux aquatiques, en particulier pour la restauration des populations de poissons migrateurs sur la Creuse.

L'AFB tentera de respecter en 2019 le temps prévu pour la police pêche.

A ce jour, je n'ai pas de d'élément particulier à fournir concernant la fusion AFB-ONCFS : le site du ministère chargé de l'écologie informe régulièrement le public dans ses actualités sur la création de l'OFFICE FRANÇAIS DE LA BIODIVERSITE

Je vous remercie.

Recensement national des Grands cormorans hivernant en France durant l'hiver 2017-2018 par Daniel BRIALIX

Le 14ème Recensement National des Grands cormorans hivernant en France a eu lieu durant l'hiver 2017-2018, pour l'ensemble des dortoirs nocturnes, grâce à un réseau réunissant plus de 1547 recenseurs appartenant à 357 organismes, coordonné par Loïc Marion pour le Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire. 67,87% des effectifs ont été recensés par les ornithologues (incluant 3,4% d'effectifs simulés par le coordinateur), 19,29% par les pêcheurs.

L'effectif national atteint 106 696 grands cormorans en janvier 2018, répartis en 1387 dortoirs (1500 sur tout l'hiver) dispersés sur 94 départements. Le pic hivernal d'effectif a eu lieu en octobre 2017 (172 602 cormorans estimés), l'effectif moyen estimé sur tout l'hiver étant de 103484.



L'effectif de janvier augmente très légèrement (+1.75%) par rapport au précédent recensement de 2015. Le nombre de dortoirs augmente par contre très fortement (13,6% contre 2,2% lors du précédent recensement), et s'accompagne d'une nouvelle baisse de leur taille moyenne tombée à 77 cormorans, avec seulement 13 dortoirs dépassant 500 cormorans. L'augmentation des effectifs a surtout concerné la moitié Sud de la France tandis que la moitié Nord a baissé ou s'est stabilisé, avec une baisse de fréquentation de la voie de migration Manche-Atlantique jusqu'au Pyrénées, situations inverses de celles observées lors du précédent recensement de 2015. Le nombre de départements en progression d'effectif de plus de 10% est de nouveau minoritaire (N = 33 contre 34 en 2015) par rapport à ceux dont l'effectif a stagné (N = 16 contre 27 en 2015) ou a baissé de plus de 10% (N = 25 contre 34).



L'intensité des tirs de régulation durant l'hiver 2017-18 n'a de nouveau pas eu d'effet sur l'évolution des effectifs départementaux à l'échelle nationale par rapport au dernier recensement national de 2015, même si un effet à court terme de déplacement des oiseaux peut être observé.

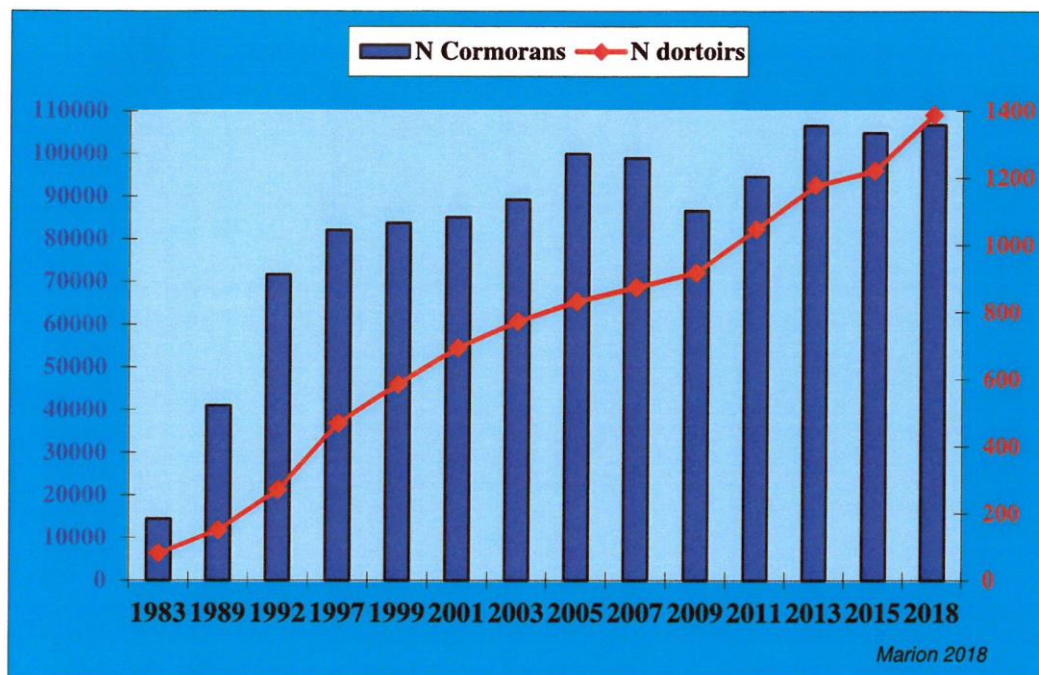


Figure 5 : Evolution des effectifs de Grands cormorans hivernant en France et du nombre de dortoirs entre 1983 et 2018.

Le nombre de dortoirs augmente de nouveau fortement et dépasse en progression celui des effectifs (figure 5), avec 1387 sites occupés en janvier 2018 contre 1221 en 2015, soit une progression de 13,6% (mais sur 3 ans).

L'éclatement des dortoirs dérangés par les tirs est de nouveau rapporté localement, ce qui joue à la fois sur l'augmentation du nombre de dortoirs ou inversement sur leur diminution lorsque les dortoirs de remplacement (souvent plus petits) n'ont pu être localisés. Fait exception l'énigme récente du Nord (2177 individus) et du Pas-de-Calais (6748). On se reportera à l'étude de synthèse sur l'évolution des populations hivernantes de Grands cormorans en France sur 33 ans (1983-2015) qui montre la corrélation entre la répartition des effectifs et la superficie en eaux de chaque département, déterminant les zones optimales occupées en premier par rapport aux zones sub-optimales, tandis que le réseau secondaire de cours d'eau ont été progressivement occupés que suite à la saturation des zones optimales.

La diminution de l'effectif sur la partie continentale soulève l'hypothèse d'une diminution de la productivité des eaux (et donc des Cyprinidés), consommateurs d'algues et proies principales des Grands cormorans. En effet, on constate que les plus fortes concentrations de Grands cormorans hivernants correspondent aux zones les plus dégradées. Il n'y a pas de différence significative d'évolution des effectifs départementaux de Grands cormorans selon que ces derniers aient été tirés ou pas. De même, le nombre d'oiseaux tués n'a de nouveau eu aucune influence sur l'évolution des effectifs départementaux entre 2015 et 2018.

Conclusion: Avec un effectif national d'environ 107 000 Grands cormorans comptés sauf exceptions dans les dortoirs nocturnes en janvier 2018, répartis sur 94 départements, la population française de Grands cormorans hivernants montre une très légère progression (+1,75%) par rapport au précédent recensement national de janvier 2015. Contrairement à 2015, la voie migratoire longeant la Manche puis l'Atlantique jusqu'aux Pyrénées s'est trouvée nettement moins utilisée en 2018. Les dortoirs situés dans les 5 départements piscicoles traditionnels (sans la Sologne) représentent 7,45% de l'effectif national. L'intensité des tirs de régulation durant l'hiver 2017-18 n'a de nouveau pas eu d'effet sur l'évolution des effectifs départementaux à l'échelle nationale par rapport au dernier recensement national de 2015.

Régions/Départements	Mini	Maxi	Mini	Maxi	N dortoirs	
	JANV 2015	JANV 2015	JANV 2018	JANV 2018	2015	2018
Auvergne						
Allier (03)	950	950	1040	1040	13	13
Cantal (15)	259	259	300	300	5	4
Haute-Loire (43)	572	572	390	390	9	6
Puy-de-Dôme (63)	657	657	320	320	6	5
Centre						
Cher (18)	942	942	1414	1418	14	19
Eure-et-Loir (28)	608	608	430	430	6	4
Indre (36)	1439	1616	925	925	11	8
Indre-et-Loire (37)	970	970	1213	1235	16	21
Loir-et-Cher (41)	1572	1572	1375	1495	19	17
Loiret (45)	944	944	1434	1434	13	15
Pays-de-la-Loire						
Loire-Atlantique (44)	2164	2181	2604	2664	22	26
Maine-et-Loire (49)	2211	2211	1503	1503	18	16
Mayenne (53)	522	522	843	892	7	14
Sarthe (72)	968	968	533	533	12	10
Vendée (85)	1789	1912	1161	1270	12	13
Bretagne						
Côtes-d'Armor (22)	444	444	475	475	3	7
Finistère (29)	706	731	960	960	11	29
Ille-et-Vilaine (35)	1211	1566	1236	1325	17	15
Morbihan (56)	1855	2156	1495	1495	33	27
Normandie						
Calvados (14)	1295	1295	857	857	17	14
Eure (27)	1122	1122	815	815	17	17
Manche (50)	2095	2120	1487	1487	32	31
Orne (61)	284	284	260	260	11	11
Seine-Maritime (76)	1635	1635	1157	1157	17	19
Ile-de-France						
Paris (75)	0	0	0	0	0	0
Seine-et-Marne (77)	543	543	941	941	7	12
Yvelines (78)	796	796	1165	1165	10	14
Essonne (91)	648	648	777	777	6	11
Hauts-de-Seine (92)	100	100	162	162	1	2
Seine-St-Denis (93)	270	270	338	338	2	2
Val-de-Marne (94)	0	0	307	307	0	2
Val d'Oise (95)	247	247	153	153	2	2
Total National	102744	106970	105542	107850	1221	1387
moyenne	104857		106696			

L. MARION 2018. Recensement National des Grands cormorans hivernants. SESLG- Univ. Rennes/MTES

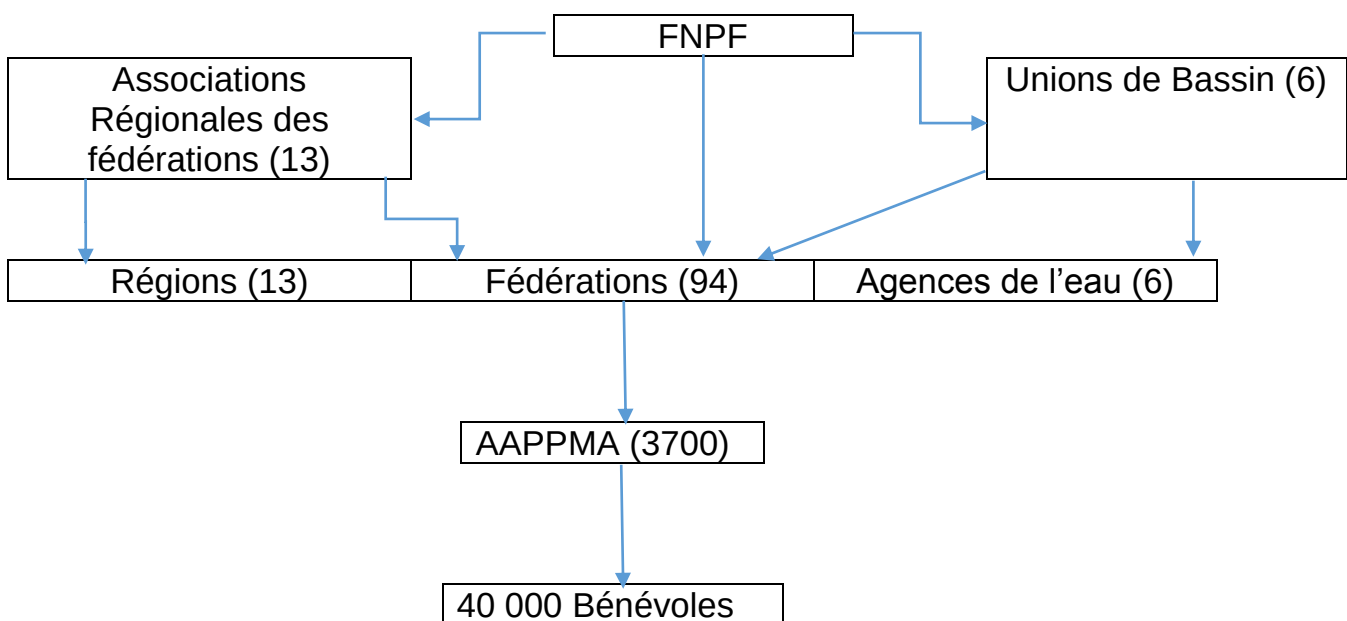
Projets 2019 de la FNPF
Par Patrick LEGER, Président

Comme je vous l'indiquais lors de mon discours je vais vous donner les dernières actualités concernant la Fédération Nationale pour la pêche en France.

Le premier sujet que je vais aborder concerne l'organisation de la pêche en France et sa déclinaison. Lors de notre assemblée générale de 2018 je portais à votre connaissance que les élus de la FNPF avaient décidé de créer deux nouvelles strates dans l'organisation de la pêche.

La création d'unions de bassins correspondant à la gestion géographique des agences de l'eau.

La création d'associations régionales correspondant aux nouvelles régions.



Concernant l'union de bassin des fédérations Loire – Bretagne, nous avons fait remarquer la difficulté de mettre en place cette association du fait de son importance géographique, puisque cela concerne plus de trente départements, d'où la complexité à organiser des projets communs, de faire des conseils d'administration, d'autant que le Président est dans l'Orne avec son secrétariat.



Concernant le découpage régional, ces décisions n'ayant qu'un seul but, la recherche de financements extérieurs, cela nous avait donné l'occasion d'interpeller la FNPF sur la difficulté d'obtenir des financements de la part de notre région pour des raisons non pas financières mais politiques concernant la pêche. Pourtant nous avons demandé plusieurs fois à rencontrer le Président de la région, mais celui-ci déléguant à un vice-président peu enclin à nous écouter, nous n'avons rien obtenu et pourtant cela concernait des projets d'envergure régionale. Pour preuve plus près de nous, le refus d'une subvention pour le salon de la pêche qui, il me semble, concerne au niveau économique plusieurs entreprises de la région avec un impact important en termes de fréquentation et financière. Alors que pour le salon du livre de Le Blanc qui n'a pas la même aura que le salon de la pêche, celui-ci est subventionné à hauteur de plusieurs dizaines de milliers d'euros, chercher l'erreur.

Dernièrement, nous avons eu connaissance de plusieurs décisions prises, notamment la réforme de statuts de la FNPF, des Fédérations et des AAPPMA. Lors d'un conseil d'Administration de notre Association régionale, nous avons été informés que la FNPF avait déposé un projet de modifications. Alors que nous nous attendions à des débats à tous les niveaux de la strate, ce dépôt s'est fait sans concertation pour des raisons plus que douteuses. De ce fait, en accord avec le conseil d'administration de notre Association Régionale, j'ai fait parvenir un courrier non seulement au Président de la FNPF mais aussi aux autres Associations régionales ainsi qu'aux Fédérations. Ce courrier regroupe les inquiétudes qui ont été portées à votre connaissance depuis le début de notre Assemblée Générale, à savoir la réforme des statuts sans débat, la complexité des recherches de financement actuelle à laquelle on n'a pas trouvé mieux que de réduire la ligne budgétaire « actions » et d'ajouter une condition supplémentaire « trouver 20% de financements extérieurs ». Par contre et c'est un comble, le conseil d'Administration de la FNPF a validé la prolongation de la présence de la Pêche sur le Tour de France avec un budget plus qu'indécent de plus d'un million d'euros.

Certains, notamment Claude Roustan (Président de la FNPF) ont trouvé ce courrier critiquable sur la forme, par contre aucune réponse n'a été donnée sur le fond et pour cause puisque beaucoup de Présidents sont en accord avec ce courrier. Quant à la forme, le reproche qui est fait c'est de ne pas avoir informé la FNPF et rien que la FNPF, c'est-à-dire sans faire de vagues.

Je vais vous donner lecture de ce courrier :

« C'est avec étonnement que je prends connaissance d'un sujet paru dans la lettre n°18 concernant la modification des statuts des AAPPMA et des FDAAPPMA. En effet lors du dernier conseil d'administration de notre association régionale, nous avons été informés que de probables modifications pouvaient être opérées mais que nous serions consultés en temps utile.

Quelle surprise d'apprendre que le projet de modifications a été déposé auprès du ministère de la transition écologique et solidaire et cela sans informer les structures concernées, chercher l'erreur, n'a-t-on pas mis la charrue avant les bœufs ?

Sur ces faits et bien d'autres encore, j'y reviendrai ultérieurement, je m'interroge sur l'aspect démocratique de notre Fédération nationale. Pourquoi de telles modifications ? Pourquoi si

urgentes ? D'autres sujets sont souvent traités avec plus de lourdeur administrative. Pourquoi faire l'économie d'une consultation auprès des Fédérations par l'intermédiaire des associations régionales ?

Monsieur le Président, je m'interroge sur ce déni de démocratie. Ne cache-t-il pas autre chose ? Serait-ce la préparation de futures élections et la crainte pour certains, de perdre leurs prérogatives ? Je ne l'imagine pas. De plus, je m'inquiète et nous sommes nombreux à nous interroger sur la représentation de nos élus au sein du conseil d'administration de la Fnpf. Au fil des années, nous nous apercevons que l'organe décisionnel semble être au minimum le Bureau et probablement trois à quatre administrateurs (peut être).

Encore plus incongru, certains membres du conseil d'administration n'étaient pas avertis du dépôt d'un projet de modifications et s'attendaient à un vote en assemblée générale, nous aussi d'ailleurs ? Est-ce une nouvelle fois, un oubli ou une volonté délibérée de notre gouvernance suite aux rejets de certaines propositions ? Encore une fois, ce dicton semble d'actualité « *vite fait, mal fait* ».

Concernant ce sujet, je viens de prendre connaissance d'un échange entre l'un de nos représentants et Jean-Louis Molinié. Il me semble que Jean-Louis fait un amalgame entre les élus d'un conseil municipal, élus faisant partie d'une liste communale désignés à la majorité, et nos représentants au sein de la Fnpf, désigné par les élus des associations régionales. Par contre je reconnais sa franchise lorsqu'il écrit, je cite : « *le chantier sur lequel devait prioritairement se pencher la commission était celui des statuts de la Fnpf, compte tenu de la nouvelle organisation infrarégionale et du changement de siège* ». Comme c'est étrange, d'autant que le changement d'adresse du siège peut se faire simplement par avenant, sans pour cela intervenir sur les statuts. Et un comble, il rajoute, « *il a été jugé souhaitable de tout toiletter mais sans bouleversements car les services de l'Etat nous avaient alertés sur le fait que certaines modifications pouvaient entraîner un délai important avant validation définitive* ». Moralité, le nettoyage est très superficiel et dirigé. Enfin, il conclut par cette phrase : « *il n'a jamais été question de travailler sur le toilettage des statuts des FD et des AAPPMA au niveau des AR ou des UB* ». Je pense qu'il oublie un échelon, les Fédérations ! J'aimerais citer Montesquieu : « *c'est une expérience éternelle que tout homme qui a du pouvoir est porté à en abuser* ».

Pour compléter ce courrier et comme je le disais plus haut, je reviens sur la lettre n°18, en effet, mon cher Claude, il est vrai que toutes les fédérations et les aappma multiplient les actions sur les milieux aquatiques et pour le développement de la pêche de loisir et cela, évidemment, grâce à l'argent issu de la carte de pêche. Alors, je te fais part de mon étonnement sur ce « *merci* », puisque dans le budget prévisionnel 2019, il est prévu de diminuer le montant des subventions « actions » alloué à chaque fédération et de passer de 70 000 € à 60 000 €, bizarre non ? D'autant que depuis la création de cette ligne budgétaire, celle-ci n'a jamais représenté le montant correspondant aux nombres de Fédérations soit plus de 6,5 millions d'euros et

même aujourd'hui le compte est probablement erroné. Comme dit Jean Louis Molinié, c'est aux commissions de décider. Alors fort des échos de la commission budget concernant ce sujet, ajouté à ceux de la commission technique qui depuis plusieurs années fait de la cavalerie (terme justifiant certains reports liés aux dépassements du budget accordé ce qui diminue pour autant le budget disponible l'année suivante) sans qu'aucune modification n'a été réalisée. Là, je m'interroge une nouvelle fois sur le rôle des commissions, à moins que l'on ne tienne pas compte des remarques de celles-ci. Comme si cela ne suffisait pas, comble du vice, on ajoute la condition suivante « que les fédérations trouvent 20% du montant des projets ailleurs », tout en sachant que les budgets des communes, conseils départementaux et régionaux sont au plus bas du fait des transferts de charges par l'Etat. Là aussi je m'étonne, sachant qu'il y a des élus locaux entre-autre dans le CA de la FNPF qu'aucun n'est intervenu à ce sujet.

Monsieur le Président, cher Claude, je te signale aussi que plusieurs régions et pas seulement la région Centre – Val de Loire, ne subventionneront pas nos actions contrairement aux promesses de campagne électorale. Je peux d'ores-et-déjà te citer quelques exemples : Centre – Val de Loire, Pays-de-la-Loire, Bretagne, Normandie, Hauts de France, Grand-Est et très probablement ta propre région...

Pour conclure, je pense que lors de l'assemblée générale 2019, nombreux seront les collègues à demander une rectification de cette ligne budgétaire, d'autant que parallèlement la FNPF n'a pas hésité à participer au Tour de France avec une dépense estimée (hors frais de fonctionnement) à plus d'un million d'euros.

Merci à toi Claude de prendre connaissance de ce courrier.

Bien amicalement. »

Patrick Léger

Ps : Voltaire disait : « le meilleur gouvernement est celui où il y a le moins d'hommes inutiles »

Intervention de Claude DOUCET
Conseiller Départemental de l'Indre, Maire de Valençay

Mesdames, Messieurs les membres de bureau,
Mesdames, Messieurs les Présidents d'Associations,
Mesdames, Messieurs,

C'est un grand plaisir d'être parmi vous, puisque l'occasion m'est donnée de parler d'une activité qui me préoccupe en général en tant que Conseiller départemental en charge de la vice-présidence de l'Environnement, du Tourisme et de la Culture.

Et effectivement, pour nous, au niveau du Conseil départemental on a toujours attaché une importance particulière à la nature, à l'environnement et autres.

Et on s'est appliqué et ce n'est pas toujours facile, il faut avoir une ligne de conduite qui ne conduise pas à l'affrontement permanent sinon on n'avancera pas.



Donc moi, ce qui m'intéresse et je voudrais saluer toute l'amitié qui règne entre nous et c'est important pour travailler et avec le Président (Léger), et je regrette qu'il ait abandonné deux minutes, avec Jean-Marc (Taupin) que je connais par ailleurs et aussi avec Monsieur Barbey qui est pour nous un fidèle soutien, la collaboration est parfaite et l'on peut s'en féliciter.

J'ai entendu votre préoccupation et cela c'est la préoccupation de toutes les associations. Comment faire pour renouveler nos membres, comment faire pour accroître nos adhérents, ce n'est pas facile.

J'ai participé la semaine dernière, parce que je suis membre du comité de l'Agence de l'Eau au Conseil d'Administration. On a participé à un grand débat qui était organisé par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, et on avait la chance d'avoir à ce débat deux jeunes étudiants, ils ont démontré que la trame c'était l'eau. J'ai voulu faire une intervention à ce niveau-là et cela rejoint vos soucis chers amis, de faire venir des gens. Je ne suis pas arrivé à la pêche mais je suis arrivé à essayer de mettre en exergue le problème de l'eau en général.

Et je pense que pour le problème de l'eau en général, il faut sensibiliser les jeunes enfants mais pas des jeunes étudiants BAC + 2 ou 3 qui étaient parmi nous, à mon avis il faut les sensibiliser dès le plus jeune âge.

La motion a été reprise et je pense et que cela sera voté officiellement au niveau du gouvernement.

Alors pourquoi commencer très jeune ? Je considère que cela doit faire partie des programmes scolaires, d'ailleurs notre ministre de l'éducation nationale a fait une intervention à ce titre en le disant. On m'a dit que j'étais dans les pas du ministre, non je suis dans les pas de personne, je suis seulement dans les miens. Effectivement, il y a eu un débat vendredi soir qui devait porter au niveau des jeunes du lycée sur la sensibilisation au milieu naturel.

Je ne sais pas Monsieur le Président si vous avez fait un apport au grand débat, c'est des choses qu'il faudrait revoter. Il faut commencer à sensibiliser les jeunes dès le plus jeune âge. Cela devrait intégrer le programme comme l'histoire, la géographie, à l'éducation civique par exemple.



Ce n'est pas quand le jeune a déjà volé de ses propres ailes.

Il n'est pas question d'imposer les choses, mais il me semble important, intéressant, et cela pourrait régler d'autres problèmes de société, et on ne va pas s'engager dans le débat de l'écologie à tout craindre mais seulement d'éviter de consommer la planète des deux bouts en même temps.

Peut-être que si les jeunes enfants sont sensibilisés à ces problèmes-là, on pourrait avoir des contacts avec les associations, avec l'enseignement.

Personnellement je suis en train d'entrer en contact et de signer une convention avec l'enseignement et « l'Abeille ». Voilà c'était une piste de réflexion, on peut revenir aux choses plus concrètes.

D'abord, bravo et félicitations pour votre organisation remarquable du salon de la pêche puisque cela fait référence. J'y viens tous les ans avec grand plaisir et cela me permet de rebondir sur un autre point. J'en profite pour dire que le Conseil départemental vous donne un coup de main.

Il y a plusieurs façons d'aider les gens. Évidemment c'est tout de suite "vous nous faites une petite subvention" un apport financier certes c'est important.

Je crois plus en la vertu de conventionner des choses pour que l'on travaille ensemble. Vous savez, toutes manipulations de matériels ou de prêts de matériels, cela a un coût. Si on peut vous aider, on continuera à le faire et j'en profite pour excuser le Président Descout qui est absent, mais sa position là-dessus est très claire. Mais on veut continuer à travailler avec vous car le problème de l'eau, le problème de la pêche, cela rejoint le tourisme. Le Président en a parlé tout à l'heure, on a une belle opportunité, je pense, pour mettre en avant notre territoire. Quand on parle dans le débat de l'attractivité, cela fait partie des éléments forts de notre patrimoine départemental de mettre en avant l'eau, de mettre en avant la pêche, mais exploité

toutes les possibilités que l'on a pour attirer des jeunes sur notre secteur, et ça cela s'appelle le tourisme. Le tourisme je le vis au moins depuis vingt ans, le tourisme c'est aussi de l'économie et ce n'est pas forcément un amusement. Faire du tourisme cela relève du professionnalisme et on a élément fort dans notre département.

Notamment la pêche, on a un réseau remarquable dans ce département et on est prêt à travailler avec vous pour le mettre en oeuvre et essayer de dynamiser ce secteur.

Jean-Marc (Taupin) l'a évoqué tout à l'heure, si on a des parcours labellisés, si on pouvait travailler et rejoindre l'eau, la pêche et l'histoire, pourquoi pas.

On a dans le cadre du Château (Valençay) notamment, j'aime mieux parlé de ce que je connais. On avait des possibilités de restaurer auprès du château de Valençay les zones de jardinier, tout ça c'est à l'étude, mais, cher Président vous savez qu'il faut trouver un peu d'argent pour tout ça et aussi je tiens à vous remercier tout ce que vous avez fait sur le secteur de Valençay, on continuera à travailler ensemble sans problème.

Alors ma proposition évoquée avant avec Jean-Marc et le Président : Une convention pourrait être passée entre votre Fédération et le Château de Valençay. Je tiens à préciser que je prends une carte de pêche, mais rassurez-vous ce n'est pas moi qui vide les cours d'eau, mais j'y vais de temps en temps quand même.

Il faut des choses simples dans ce domaine-là. Vous présentez votre carte de pêche au guichet du château et on vous fait une réduction pour l'entrée.

Si cela vous intéresse, je vous fais la proposition. On tachera de signer rapidement cette convention et vous pourrez diffuser cette information auprès de l'ensemble des pêcheurs du département qui ont une carte.

J'ai dit quelque chose en votre absence Monsieur le Président, je me réjouis du bon fonctionnement de votre Fédération avec le Département. Je pense que la société d'aujourd'hui, on passe 50 % de notre temps à régler des problèmes de personne, il faudrait investir dans une grande table et mettre tout le monde autour de celle-ci. Cela éviterait beaucoup de quiproquo et on avancerait beaucoup plus vite dans tous les domaines.

Je souhaite que nos relations perdurent dans cet état d'esprit que l'on puisse faire des choses nouvelles avec vous.

Voilà, Mesdames et Messieurs, je vous souhaite une bonne saison de pêche. parce que c'est important quand même.

Récompenses – Trophées et médailles

Médailles du Mérite Associatif de la Fédération Nationale de la Pêche en France
remises le samedi 9 février 2019 au Salon de la Pêche

Monsieur le Conseiller Départemental,
Monsieur le Maire,

C'est avec grand plaisir que nous vous remettons la Médaille du Mérite Associatif de la Fédération Nationale de Pêche en France.

Cette médaille qui valorise vos actions pour la pêche, le tourisme et les milieux aquatiques.

Par vos actions, votre aide et votre présence en tant que Conseiller Départemental notamment lors de l'acquisition et la mise en valeur du Complexe Halieutique des Etangs Neufs à Neuillay-les-Bois, et en d'autres occasions en tant que Président de l'Association de Développement Touristique de l'Indre, nous avons estimé que vous méritiez cette reconnaissance.

Bientôt, nous allons mettre en valeur un parcours labellisé qui associera l'Histoire et la pêche puisqu'il est situé à proximité immédiate du Château de Valençay.

Il va sans dire que ce projet sera le premier sur ce thème, non seulement pour notre département, mais aussi pour notre Région.

La grande valeur touristique de ce site nous permettra d'apporter notre pierre à l'édifice, en développant un « Parcours famille » qui permettra aux visiteurs et aux pêcheurs de cohabiter dans ce site remarquable.

La famille de la Pêche est fière de vous avoir comme interlocuteur auprès des élus du département.

Merci pour ce que vous avez fait et ce que vous continuez à apporter à la pêche dans notre département.



Médaillés de la FNPF associatif

NOMS	PRÉNOMS	Titre	Remises à
DOUCET	Claude	Conseiller Départemental Maire de Valençay	AG 20/03/19
GRELET	Yves	Directeur Crédit Mutuel de Châteauroux	Salon de la pêche 09/02/19
CHABOT	Gérard	Aappma de Bénavent	AG 20/03/19



Jean-Marc Taupin, Claude Doucet, Patrick Léger

Trophée de Vermeil de la Fédération - 50 ans de fidélité

NOMS	PRÉNOMS	A.A.P.P.M.A.	Date d'entrée dans l'association
GARRIVET	Jean-Claude	Vicq / Nahon	1969



Jean-Marc Taupin, Jean-Claude Garrivet, Patrick Léger

Trophée d'Argent de la Fédération - 35 ans de fidélité

NOMS	PRÉNOMS	A.A.P.P.M.A.	Date d'entrée dans l'association
AUROY	Michel	Mézières en Brenne	1984
ROUSSELON	André	Mézières en Brenne	1984



Jean-Marc Taupin, Michel Aurox, André Rousselon, Patrick Léger

Trophée de Bronze de la Fédération - 20 ans de fidélité

NOMS	PRÉNOMS	A.A.P.P.M.A.	Date d'entrée dans l'association
MOINS	Jacques	Bagneux – Dun	1999
POIRIER	Jacques	Palluau / Indre	1999
BLANCHARD	Gérard	Issoudun	1999



Jean-Marc Taupin, Jacques Moins, Jacques Poirier, Gérard Blanchard, Patrick Léger

Sigles et acronymes

AAPPMA : Association Agréée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique

ADTI : Association de Développement Touristique de l'Indre

AFB : Agence Française pour la Biodiversité

ASP Centre : Agence de Services et de Paiement

CAE : Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi

CD 36 : Comité sportif Départemental de Pêche au Coup

CPMA : Cotisation Pêche et Milieu Aquatique

DDT : Direction Départementale des Territoires

ECOGEA : Etudes et Conseils en Gestion de l'Environnement Aquatique

EHGO : Entente Halieutique du Grand Ouest

FDSEA : Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles

FNPF : Fédération Nationale de la Pêche en France

GEMAPI / Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations

LOGRAMI : Loire Grands Migrateurs

RMA : Redevance Milieu Aquatique

SABI 36 : Syndicat d'Aménagement du Bassin de l'Indre

SAGE : Syndicat d'Aménagement et de Gestion des Eaux

STEP : Station d'Épuration

SNSAPL : Syndicat National des Structures Associatives de Pêche de Loisir

Annexe 1 :



« PÊCHER,
c'est rejoindre
le plus grand
réseau associatif
de France ! »

2019

Convention de partenariat aelb / fdaappma

Monsieur le Président,

Suite aux commissions conjointes « Programme, budget et finances » et « Finances et programmation » du comité de bassin de l'agence de l'eau Loire-Bretagne et à son conseil d'administration du 14 mars 2019, je souhaite vous alerter au sujet des conventions types départementales entre l'agence de l'eau et les fédérations départementales des associations agréées de pêche et de protection des milieux aquatiques.

Plus précisément l'article 6 de cette nouvelle mouture indique que « La cellule d'animation est limitée à 1 équivalent temps plein (ETP) » alors que dans les précédentes conventions types, l'article faisait référence à « un coût plafond (82 000 €/an) correspondant à 1 ETP d'animation, tous frais de fonctionnement inclus ».

Concrètement ce changement se traduit par un financement réduit à un seul poste au lieu du financement des actions, à hauteur d'un montant financier correspondant à 1 ETP. Cette contrainte qui vient s'ajouter à la diminution du plafond de 2 000 € et du taux maximal d'aide remet en question la faisabilité des actions par les fédérations, notamment en matière de reconquête de la qualité de nos cours d'eau.

En effet, dans les fédérations, 2 à 4 techniciens participaient aux différentes actions dans le cadre de la précédente convention. Et quand bien même le financement s'appliquerait aujourd'hui à plusieurs techniciens, les premières simulations conduisent à une participation de l'agence de l'eau, inférieure à 30 000 € alors qu'elle était de 49 200 € dans la précédente convention. Il s'agit donc d'une diminution de près de 40 %.

Cette nouveauté a une conséquence désastreuse pour nos structures départementales qui subissent déjà la diminution de leurs fonds propres, la disparition des subventions régionales et départementales ainsi que la baisse des subventions « actions » de votre structure.

Pour conclure Monsieur le Président, nous demandons simplement de conserver les modalités de financement de la précédente convention, à savoir, un coût plafond correspondant à 1 ETP d'animation permettant le financement des actions conduites par les différents techniciens de nos fédérations sans en limiter le nombre.

Je vous prie d'agréer Monsieur le Président, l'expression de mes salutations les plus distinguées.

Serge SAVINEAUX
Président de l'association régionale des fédérations Centre - Val de Loire

Copie à Monsieur le ministre de la transition écologique et solidaire
Copie à Monsieur le directeur de l'agence de l'eau Loire-Bretagne
Copie à Monsieur le président de l'union des fédérations du bassin Loire-Bretagne
Copie à Messieurs les présidents des fdaappma du bassin Loire-Bretagne

Association régionale des Fédérations de Pêche Centre - Val-de-Loire
11 rue Robert Nau - Vallée maillard 41000 BLOIS
afpcvl@orange.fr - 0630608484

Annexe 2 :



Note sur le développement et la sédentarisation d'une population excessivement importante de cormorans sur l'étang de la Tuilerie et conséquences sur la biodiversité et la valorisation halieutique.

Objet : Cette note est destinée à informer et alerter les pouvoirs publics sur l'extension et la sédentarisation d'une population de grands cormorans (sous-espèce continentale *Phalacrocorax carbo sinensis*) sur le barrage-réservoir VNF de la Tuilerie (communes de Champoulet et Breteau) présentant un risque d'impact important sur les populations de poissons du plan d'eau et sur les projets de valorisation halieutique et touristique des étangs de Puisaye.

La FDPPMA du Loiret considère qu'une intervention de régulation est absolument nécessaire et urgente, compte tenu du préjudice environnemental et halieutique.



Les constats concernant la sédentarisation des cormorans sur le plan d'eau.

Depuis la reprise en gestion de l'étang de la Tuilerie par les pêcheurs du Groupement Giennois (2014), puis par l'AAPPMA La Gaule Châtillonnaise (Lot amodié lors du renouvellement des baux), il est constaté qu'une population de grands cormorans s'est installée de façon durable sur le plan d'eau, qu'elle y nidifie désormais chaque année et que la taille de cette population connaît une croissance exponentielle.

Deux zones principales de nidification se sont constituées sur la queue d'étang, dans la saulaie immergée, l'une rive droite et l'autre rive gauche. Le nombre total de nid en 2016, comptés par Jean-Claude Ponçay, agent technique de la FDPMA du Loiret s'élevait à 32 (photo 1, page suivante).



Photo 1 : Nid installé dans la saulaie immergée de queue d'étang

Le niveau de remplissage des nids constaté en mai était en moyenne de quatre jeunes par nid. Sachant que la durée de reproduction est de l'ordre de 6 mois sous nos latitudes (durée constatée en Normandie par le MNHN) et que la durée d'incubation est de 30 jours, les jeunes s'envolant après cinq semaines de nourrissage au nid, il est probable que l'on puisse avoir deux reproductions par an.

La population présente sur l'étang de la Tuilerie en 2016 peut ainsi être estimée à 64 adultes (pour 32 nids) et environ 130 jeunes (4 oiseau par nid X 32). En comptant une certaine mortalité chez les juvéniles on peut estimer la population autour de 300 cormorans à l'automne 2016 (deux pontes). Un comptage des nids pleins va être effectué prochainement par la FDPPMA45.

Les conséquences sur le patrimoine piscicole.

La prédation exercée par le grand cormoran sur les populations piscicoles est relativement bien connue et l'importance de ses impacts sur la production des étangs et les activités économiques liées (pisciculture et pêche) a été démontrée scientifiquement (cf. fiche MNHN et études citées en référence de cette note), justifiant la mise en place de mesures de régulation des populations.

Concernant le barrage-réservoir de Tuilerie, la quantification du prélèvement effectué par le grand cormoran sur la biomasse de poissons peut-être estimée sur la base de la consommation moyenne journalière établie par le MNHN, soit pour les adultes :

- 400 g à 450 g par adulte et par jour durant la phase d'incubation des œufs (sur 2 X 1 mois pour deux pontes)
- 810 g (femelles) à 860 g (mâles) durant la période de nourrissage (2 X 5 semaines pour deux pontes).
- 400 g par jour sur 1 mois et demi (temps passé hors reproduction)

La prédation piscicole PP exercée par les adultes reproducteurs peut donc être estimée selon la formule suivante :

$$PP = (64 \text{ adultes} \times 60 \text{ jours} \times 400 \text{ g}) + (64 \text{ adultes} \times 70 \text{ Jours} \times 830 \text{ g}) + (64 \text{ adultes} \times 45 \text{ jours} \times 400 \text{ g}) = 6\,406,4 \text{ kg}$$

La prédation des adultes peut donc être estimée à 6 tonnes / an (6 mois de présence sur le site) pour une population de 64 adultes.

Les juvéniles se nourrissent dans le milieu naturel au bout de 30 jours d'incubation + 5 semaines de nourrissage, soit 75 jours après la ponte. On peut donc estimer que, pour une ponte en avril (constats actuels) de 32 couples, 150 jeunes cormorans commenceront à prélever du poisson mi juin et ce jusque fin septembre, soit durant 105 jours.

En se basant sur une consommation moyenne de 300 g / individu / jour, on obtient un total de 4 725 kg de poisson. **Les juvéniles d'une génération consomment environ 4,5 tonnes de poisson. Ajoutée à la prédation exercée par les adultes, le prélèvement annuel en poissons est d'au moins 10 tonnes sur Tuilerie et les étangs voisins (réseau de barrages réservoirs alimentant le canal de Briare).** Cette estimation est cohérente avec les résultats des travaux scientifiques réalisés sur l'impact du cormoran sur la pisciculture d'étang.¹

Au-delà de la biomasse consommée, le grand cormoran s'attaque également à des poissons de grande taille, provoquant des blessures pouvant conduire à une mortalité indirecte ou à une dépréciation de la qualité du cheptel piscicole. Ces blessures ont été constatées à de nombreuses reprises sur Tuilerie (photo2), sur les sandres et brochets en particulier.



Photo 2 : Sandre adulte (1,5 kg environ, capturé en Juin 2016 à Tuilerie) portant des blessures graves caractéristiques d'attaques de cormoran

La mortalité par blessures ne peut-être chiffrée précisément, mais elle est probablement significative sur Tuilerie au vu du nombre de carnassiers capturés portant des marques caractéristiques des attaques de cormorans.

¹ Etude des impacts de la population de grands cormorans sur les activités piscicoles et les milieux qui en dépendent – Octobre 2010 – expertise ITAVI, INRA, Sciences-Po pour le MAP et le MEEDEM.

Les observations scientifiques réalisées sur les étangs en Dombes² concluent que « *Les impacts (par blessures) du Grand cormoran peuvent incontestablement être qualifiés de très préjudiciables... sur les étangs fortement exposés* » (avec populations sédentarisées et nicheuses). Dans de tels contextes, **la proportion de poissons présentant des blessures peut représenter jusqu'à 60% de la biomasse.**

Au-delà du prélèvement global, la prédation est particulièrement préoccupante sur l'étang de Tuilerie au motif qu'elle est fortement concentrée sur la queue d'étang qui constitue la zone de reproduction principale de nombreuses espèces de poissons. Cette zone est également la principale nurserie pour les juvéniles de brochet (*Esox lucius*), espèce patrimoniale classée dans la liste rouge européenne de l'IUCN comme « Vulnérable ». Il est évident que la présence d'une population sédentaire de grands cormorans en queue d'étang entraîne une mortalité considérable par prédation pour le brochet, mais également pour les autres espèces à haute valeur halieutique, comme le sandre (*Sander lucioperca*) dont les juvéniles d'un ou deux étés sont extrêmement vulnérables à la prédation par le grand cormoran (cf. étude MEDDEM de 2010).

Préjudice subi par les pêcheurs de loisir pratiquant sur l'étang de la Tuilerie et les étangs voisins du système d'alimentation du canal de Briare.

Le droit de pêche sur l'étang de la Tuilerie est amodié par l'Etat à la FDPPMA du Loiret dans le cadre de baux pluriannuels (actuellement 2017-2021).

L'empoissonnement des étangs et la gestion piscicole sont assurés par la FDPPMA du Loiret et les AAPPMA auxquelles les Lods sont concédés (3 associations pour les étangs de Puisaye).

La prédation exercée par la population de grands cormorans sédentarisée et éventuellement par d'autres groupes nichant dans le voisinage, de par son ampleur (plus de 10 tonnes/an) a indéniablement un impact très important sur Tuilerie et les étangs voisins. En effet, **si on estime la production piscicole annuelle sur Tuilerie à 150 kg/ha/an pour une superficie de 72 ha, soit 10,8 tonnes, on constate qu'elle est potentiellement intégralement consommée par la prédation de la population de cormorans nichant sur l'étang.**

Cette prédation excessive, qui serait moindre si l'étang n'était fréquenté qu'occasionnellement par des cormorans passant de plan d'eau en plan d'eau, engendre un préjudice indéniable qui peut être approché à travers les dépenses d'empoissonnement et les dépenses engagées pour la valorisation halieutique et touristique du site.

1) Préjudice par rapport aux dépenses d'empoissonnement

L'empoissonnement des réservoirs-barrages alimentant le canal de Briare est effectué par la FDPPMA et les AAPPMA attributaires de lots de pêche. Depuis la mise en eau de l'étang de Tuilerie, plusieurs milliers d'euros ont été investis pour reconstituer un cheptel diversifié permettant une valorisation halieutique satisfaisante du site.

Sur la seule année 2016, l'empoissonnement de Tuilerie et des étangs voisins a représenté **environ une tonne de poisson, pour un montant de près de 6 000 euros, dont :**

- Etang du Chaloy (carpodrome) : 500 kg de carpes ;
- Etang et emprunt des fichus : 30 kg de Black-Bass et 50 kg de brochet ;
- Etang de la Gazonne et du Chesnoy : 120 kg de brochet ;

² Impact des oiseaux piscivores sur la production des étangs piscicoles - Etudes en Dombes. Faune sauvage N° 268, 2005. ONCFS-CNRA et ENV de Lyon.

- Etang de la Tuilerie : 350 kg de carpes tête de lot (pour une valeur de 1 750 euros).
- 2) Préjudice par rapport aux investissements dans le développement du loisir pêche et du tourisme.

La FDPPMA du Loiret et le Groupement des Pêcheurs Giennois portent depuis trois ans un projet de parcours de pêche spécifique en no-kill carnassiers sur l'étang de Tuilerie et investissent dans la promotion du site:

- A travers l'implantation de panneaux pédagogiques (2 000 euros en 2016) ;
- A travers divers documents de promotions diffusés à 17 000 pêcheurs chaque année.

Enfin, La forte prédation exercée sur les juvéniles de brochet et de sandre met en péril la valorisation du parcours en no-kill carnassiers et pourrait à terme entraîner un préjudice économique par la diminution des ventes de cartes de pêche et une chute de la fréquentation du site par des pêcheurs venant d'autres départements (en forte hausse en 2016).

Les conséquences sur l'état écologique de la ZNIEFF.

L'étang de la Tuilerie fait partie intégrante de la ZNIEFF de type 1 240009913. De par ce classement, l'Etat et l'ensemble des gestionnaires de cet espace naturel se doivent de veiller à sa préservation. En effet, la saulaie immergée et la queue d'étang hébergent plusieurs espèces de libellules dont le rare Agrion joli (*Coenagrion pulchellum*) ainsi que des formations végétales spécifiques. Or la présence d'une forte population de grands cormorans sur le site, et plus particulièrement sur la queue d'étang où se situe la saulaie immergée, a indubitablement des conséquences néfastes sur les espèces patrimoniales naturellement présentes. La surpopulation sur cette zone est source d'accumulation de fientes acidifiant le sol et de piétinement causant la disparition des formations végétales spécifiques et des espèces de libellules associées.

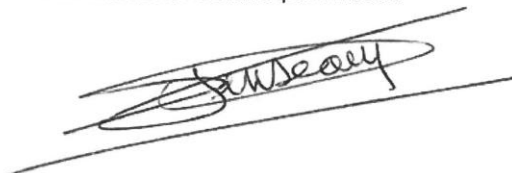
Nécessité d'une régulation de la population de grand cormoran par l'éradication des niohirs situés sur l'étang de Tuilerie.

Sur la base des considérations développées ci-dessus, la FDPPMA du Loiret demande une intervention des services de l'Etat pour réduire le préjudice subi par les pêcheurs de loisirs découlant de la présence d'une population excessivement importante de cormorans sur l'étang de la Tuilerie nidifiant de surcroit sur le site.

La FDPPMA demande en conséquence une intervention rapide de l'ONCFS pour détruire les nids et/ou effaroucher les oiseaux de façon à ce qu'ils ne se sédentarisent pas sur le site.

Orléans le 10 avril 2017

Le Président : Dominique Tinseau



Objet : Note du CS demandée par le Directeur Général de l'AFB, lui-même saisi par le MTES par courrier du 27 mars 2018, concernant le bien-fondé de la restauration de la continuité écologique dans les cours d'eau.

Rapporteurs : Mme Dominique Monti et M. Luc Abbadie, membres du Conseil.

NOTE DU CONSEIL SCIENTIFIQUE
Eléments de réponse à certains arguments contradictoires
sur le bien-fondé du maintien et de la restauration
de la continuité écologique dans les cours d'eau

La restauration de la continuité écologique s'inscrit dans l'objectif de limiter la fragmentation des habitats, une des causes majeures de l'érosion de la biodiversité¹ [1, 2]. En effet, la possibilité de pouvoir coloniser des habitats suffisamment vastes et de pouvoir passer d'un type d'habitat à un autre en fonction des besoins vitaux est nécessaire à de nombreux organismes² et, par conséquent, primordiale pour la fonctionnalité écologique des milieux. De plus, dans le contexte du changement climatique, maintenir des possibilités de déplacement des espèces est obligatoire afin d'espérer une certaine résilience des milieux et de favoriser l'adaptation aux nouvelles conditions.

Dans les cours d'eau, cette continuité est d'autant plus importante que :

- les déplacements de nombreux organismes sont réalisés à l'intérieur même des réseaux hydrographiques, et un point de blocage qui ne peut être contourné par la voie aquatique condamne l'accès aux habitats situés de l'autre côté (sauf pour quelques espèces susceptibles, dans certaines conditions, de sortir de l'eau).
- la quantité et la qualité des habitats aquatiques nécessaires à l'accomplissement du cycle de vie de nombreux organismes sont directement dépendantes des flux hydriques et solides, qui peuvent être modifiés par la présence d'ouvrages transversaux.
- la fonctionnalité des écosystèmes situés en aval (y compris la zone littorale) dépend des flux en provenance de l'amont.

La plupart des "obstacles à l'écoulement", recensés nationalement dans le ROE³ ne posent pas de problèmes en termes de continuité écologique. Seuls 10% environ sont considérés comme ayant un impact et, à ce titre, peuvent potentiellement faire l'objet de mesures de restauration de la continuité (effacement ou arasement partiel, gestion d'éléments mobiles, ou mise en place de dispositifs de franchissement piscicole).

Ces mesures sont parfois interrogées ou contestées (voir par exemple [3, 4]). Par exemple, le lien de causalité entre la présence de petits seuils en rivière, le mauvais état des milieux aquatiques et l'état de conservation de certaines espèces est parfois remis en cause. Il est clair que les processus écologiques reposent sur de nombreux paramètres et leurs interactions ; de ce fait, certains ouvrages peuvent nécessiter une expertise afin de préciser leur impact relatif sur le fonctionnement du cours d'eau concerné. Cependant, nombre des arguments avancés en défaveur des actions de restauration de la continuité écologique sont incorrects, voire fallacieux (voir un exemple en Fig. 1).

1 - Avec les pollutions, la surexploitation des ressources naturelles, la destruction des habitats, les espèces invasives, la gestion forestière et le changement climatique.

2 - Les poissons migrateurs amphihalins en sont l'exemple le plus connu.

3 - Référentiel des Obstacles à l'Écoulement, base de données nationale répertoriant les obstacles à l'écoulement, leur nature, leur localisation et leurs principales caractéristiques.

Tout en affirmant qu'il convient bien entendu de prendre en compte les aspects économiques, sociaux et patrimoniaux lors de la mise en place d'actions de restauration de la continuité écologique en cours d'eau [5], le Conseil Scientifique de l'Agence Française pour la Biodiversité entend clarifier certains éléments écologiques qui ne doivent plus faire obstacle aux mesures de restauration. Les éléments de réponse (exposés ci-dessous) aux arguments fréquemment avancés (numérotés de 1 à 11) sont scientifiquement reconnus et peuvent s'appliquer à la plupart des obstacles transversaux en cours d'eau, de hauteur faible ou moyenne.

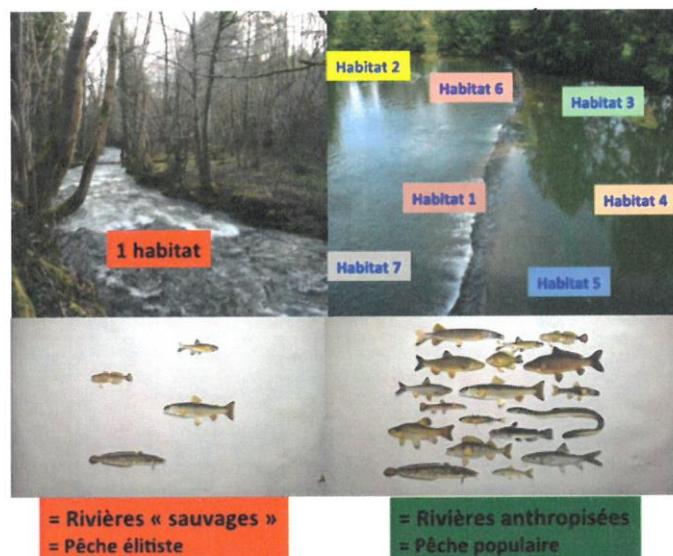


Fig.1 : Exemple d'argument fallacieux employé pour justifier la conservation de certains petits seuils en cours d'eau
(tirée de [6] : Cadet P. et al. (2017), p.33, sans titre).

1. Seule, la restauration de la continuité écologique ne suffit pas à restaurer un bon état écologique des milieux. Ceci est tout à fait vrai.
C'est pourquoi les opérations de restauration de la continuité écologique en cours d'eau ne représentent qu'une faible part du budget public alloué aux problématiques environnementales (quelques % du budget des Agences de l'Eau) et font partie d'un ensemble de mesures (ex : lutte contre les pollutions, beaucoup plus coûteuse) mises en œuvre afin de restaurer la fonctionnalité et la qualité des habitats aquatiques.
2. L'impact des petits seuils sur les milieux aquatiques est faible, voire nul. Ceci est faux.
Un seuil constitue un obstacle transversal qui impacte les cinétiques de déplacement des organismes et de transport des sédiments, plus ou moins significativement en fonction du contexte hydraulique et biologique. D'autre part, la présence d'un seuil entraîne le ralentissement de l'écoulement, la formation d'une retenue et une uniformisation des faciès d'habitat à l'amont. Ces modifications ont donc des conséquences sur les communautés faunistiques et floristiques qui trouvent, dans la zone d'influence de la retenue, des habitats aquatiques plus ou moins modifiés par rapport à leurs exigences.
3. Les seuils de petite taille ne représentent pas des obstacles infranchissables, ou sont peu impactants lors du déplacement des poissons. Ceci est faux.
La plupart des poissons ne sont pas capables de sauter pour franchir un obstacle. De plus, même si les conditions permettant le franchissement sont réunies pour les espèces sauteuses, un nombre important de petits seuils à franchir, qui peuvent sembler peu impactants à l'échelle unitaire, peut induire un effet cumulé significatif sur le retard à la migration et sur le nombre de poissons atteignant les habitats de reproduction à la bonne période [7]. Enfin, l'effet des seuils sur la diversité génétique des populations a pu être démontré, notamment pour les espèces piscicoles présentant des capacités de franchissement réduites.
4. Le nombre de moulins n'a pas augmenté depuis la fin du 19^{ème} siècle, ce n'est donc pas leur présence qui explique la diminution de certaines populations de poissons durant la même période. La 1^{ère} partie de la phrase est exacte, mais la relation de cause à effet énoncée est fausse.

Notons tout d'abord que l'effondrement du stock de saumon atlantique d'Europe de l'ouest a pu être mis en relation avec une augmentation du nombre de moulins [8], et une part importante de ce déclin est intervenue bien avant le 19^{ème} siècle. De plus, hormis leur quantité, la qualité des seuils est à prendre en compte ; par exemple, durant le 20^{ème} siècle :

- certains seuils ont été rehaussés suite à l'équipement des moulins ou des forges associés avec des turbines hydroélectriques, ce qui peut réduire la possibilité de franchissement par les poissons.
- la gestion des ouvrages hydrauliques associés à certains seuils a évolué ; les poissons qui pouvaient profiter de certaines situations favorables (ex : coutume du chômage dominical) pour franchir l'obstacle ne le peuvent plus.
- certains seuils anciens (ex : seuil rugueux avec un parement aval faiblement incliné), potentiellement franchissables pour certaines espèces dans certaines conditions de débit, ont été modernisés ou réhabilités avec des structures lisses et verticales (béton, palplanches, clapets...), plus difficiles à franchir à la montaison.
- les effets des très nombreux seuils encore présents rentrent en synergie avec d'autres nuisances, apparues dans la seconde moitié du 20^{ème} siècle : pollutions diffuses, eutrophisation, prélèvements d'eau, aménagement de barrages hydroélectriques, altérations morphologiques diverses...

C'est donc bien un ensemble de causes, dont la présence des seuils, qu'il convient de prendre en compte et de hiérarchiser pour comprendre et expliquer les évolutions des communautés piscicoles au cours du dernier siècle.

5. La présence de seuils crée des habitats colonisés par certaines espèces, qui disparaîtraient avec le seuil, ce qui provoquerait une perte de biodiversité. Comme précédemment, **la première partie de la phrase est exacte, mais la conclusion est erronée.**

La zone d'influence amont du seuil présente effectivement des conditions qui ne seraient pas naturellement présentes à ce niveau du cours d'eau. Si ces conditions peuvent être utilisées par certains individus des espèces autochtones, 1) elles provoquent un déséquilibre de la structure du peuplement local en faveur des taxons les plus tolérants vis-à-vis de la température, de la désoxygénation de l'eau et de l'homogénéisation des habitats, ce qui représente une altération de la biodiversité ; 2) on voit apparaître dans certains cas de nouvelles espèces, généralement introduites et qui se développent au détriment de celles naturellement présentes. Si, arithmétiquement, cela augmente la richesse spécifique des assemblages, ces espèces ne font pas partie du cortège attendu en conditions naturelles, voire sont parfois des espèces invasives. Les objectifs de préservation/restauration de la biodiversité d'un site d'eau courante doivent reposer sur le maintien/retour du peuplement qui colonise naturellement le bassin versant et non pas sur la recherche d'un nombre maximum d'espèces.

6. La restauration de la continuité écologique s'inscrit dans une logique de restauration d'une biodiversité historique, qui serait présente en l'absence d'activités humaines. Ceci est faux.

L'objectif de la restauration de la continuité écologique est de restaurer certaines fonctionnalités des milieux, leur procurant une meilleure résilience face aux perturbations naturelles ou anthropiques. Par exemple, suite aux conséquences attendues du changement climatique sur le fonctionnement des écosystèmes d'eau courante, la continuité écologique permettra aux espèces concernées d'accéder à des habitats correspondant à leurs besoins et ainsi de pouvoir se maintenir en modifiant leur aire de répartition, ce qui ne correspond pas, par définition, à un retour à une situation antérieure.

7. La suppression des seuils favorise la colonisation par des espèces invasives. Ceci peut être vrai dans certains cas.

Dans certains contextes écologiques sensibles, par exemple en présence d'une population d'écrevisses autochtones pouvant être mise en contact avec des écrevisses américaines, c'est effectivement un point important qu'il convient d'examiner avant la suppression d'un obstacle. Notons toutefois que la présence de seuils peut retarder mais n'empêche pas la colonisation de nouvelles espèces, qualifiées d'invasives ou non (cas par exemple de la progression du hotu dans les années 1980 ou du silure plus récemment). En revanche, il est clairement avéré que les seuils et les barrages peuvent favoriser l'établissement d'espèces invasives [9, 10]. De manière générale, l'implantation d'espèces invasives sera plus difficile si un bon fonctionnement du milieu favorise le développement et la résilience des populations autochtones, limitant ainsi les risques d'invasibilité.

8. Les seuils retiennent de l'eau à l'étiage et permettent alors de créer des habitats refuges pour les poissons. Ceci est vrai mais masque un dysfonctionnement écologique.

Références citées

- [1] IUCN Freshwater Fish Specialist Group (2015). Major threats. <http://www.iucnffsg.org/freshwater-fishes/major-threats/>
- [2] Zwick P. (1992). Stream habitat fragmentation — a threat to biodiversity. *Biodiversity & Conservation* 1, 80–97
- [3] Fédération Française des Associations de sauvegarde des Moulins (2015). Continuité écologique des cours d'eau et changement climatique - Pour un moratoire sur l'article L 214-17 du code de l'environnement, 5 p. (<http://www.moulinsdefrance.org/doc/argumentaireCE5pages.pdf>)
- [4] <http://www.hydrauxois.org>
- [5] Agences de l'Eau & Agence Française pour la Biodiversité (2017). Rétablissement de la continuité écologique - Volet 1 : Eléments techniques pour la rédaction d'un cahier des charges (CCTP) pour les équipements et dispositifs dédiés au franchissement piscicole (montaison & dévalaison) et/ou au transit sédimentaire. Document technique, 34 p.
- [6] Cadet P., Higounenc A., Bouchard A. & Moreau J. (2017). Livre Blanc de la continuité écologique - Les moulins et tous les seuils au service de la nature et des hommes. Editions de la Fédération Française des Associations de sauvegarde des Moulins - Collection "Les Moulins" n° 30 – octobre 2017, 79 p.
- [7] Ovidio M. & Philippart J.-C. (2002). The impact of small physical obstacles on upstream movements of six species of fish. *Hydrobiologia* 483, 55–69.
- [8] Lenders H.J.R., Chamuleau T.P.M., Hendricks A.J., Lauwerier R.C.G.M., Leuven RSEW & Verbeek W.C.E.P. (2016). Historical rise of waterpower initiated the collapse of salmon stocks. *Scientific Reports*, 6:29269, DOI: 10.1038/srep29269.
- [9] Poulet N. (2007). Impact of weirs on fish communities in a piedmont stream. *River Research and Applications* 23, 1038–1047.
- [10] Johnson P.T., Olden J.D. & Vander Zanden M.J. (2008). Dam invaders: impoundments facilitate biological invasions into freshwaters. *Frontiers in Ecology and the Environment* 6, 357–363.



FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE

PÊCHE